

AVALLON VILLE DE GUERRE

DEUXIÈME PARTIE

CHRONIQUE MILITAIRE AVALLONNAISE

Les fortifications que nous avons décrites, dans la première partie de cette notice, constituent le squelette de la cité militaire avallonnaise ; elles ont été les témoins des épisodes dont l'histoire locale est remplie.

Il est temps de ressusciter la vieille ville dont nous avons étudié la structure et les organes, d'assister aux luttes si émouvantes qu'elle eut à subir durant le moyen-âge et pendant les guerres de religion, d'apprécier enfin, comme ils le méritent, la vaillance et le patriotisme de nos ancêtres.

Nous n'aurons pour cela qu'à condenser les récits des chroniqueurs (1) et de plusieurs savants contemporains. Il n'y a plus guère à glaner après ce qu'ont écrit les Petit de Vausse, les Challe, les Quantin, les Raudot, les Baudoin, l'abbé Baudiau, etc. ; il nous

(1) Fortunat, Monstrelet, dom Plancher, Courtépée, Saint-Remy, etc,

paraît toutefois intéressant de considérer les événements au point de vue exclusivement militaire où nous nous sommes placé, en intercalant, dans leurs récits, quelques faits locaux recueillis dans les archives municipales pour la période postérieure au xv^e siècle.

Ce n'est donc ni une œuvre de science ni d'érudition que nous avons voulu faire, mais un simple travail de vulgarisation à l'usage des Avallonnais de cœur ou de vieille souche, désireux d'être initiés au passé de la cité qui leur est chère.

Nous passerons rapidement sur les faits antérieurs au xv^e siècle.

PÉRIODES CELTIQUE & GALLO-ROMAINE

Avant l'ère chrétienne, la Gaule était habitée par une foule de peuplades qui n'ont laissé dans l'histoire que des traces fugitives. On sait cependant qu'Avallon était le chef-lieu d'une peuplade celtique indépendante. « Tout porte à croire, dit M. Ern. Petit, que cette ville avait une importance qu'elle n'a jamais eue depuis : Sa situation géographique, les curieuses médailles frappées à son nom, l'étendue de son *pagus*, nous confirment dans cette opinion » (1).

Il est pour la première fois question d'une manière authentique d'*Aballonem* dans l'itinéraire d'Antonin, au n^e siècle ; elle était l'une des stations de la voie romaine d'Agrippa, de Lyon à Boulogne.

On conserve, à la Bibliothèque nationale, une pièce d'un type grec dégénéré portant à l'exergue ABALLO, trouvée en 1709, en démolissant une tour de la ville. Il existe encore, dans des collections particulières, d'autres pièces frappées à Avallon (2) qui établissent que notre ville avait un atelier monétaire, même avant la conquête romaine, et était par conséquent le chef-lieu d'une peuplade autonome. Le médailleur Bardin possède deux médailles plus récentes de Charles-le-Chauve, frappées à Avallon, portant l'inscription *Castis Avalons* (3). Enfin, le musée lapi-

(1) E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 116.

(2) Baudoin et Bardin, *Bulletin de la Société d'Etudes*, 1859.

(3) Bardin, *Bulletin de la Société d'Etudes*, 1864, folio 147

daire d'Autun possède une précieuse inscription mentionnant *Anvallonacvm*.

On est donc fondé à attribuer à Avallon une haute antiquité.

Aballo, selon Courtépée, dépendit ensuite des Mandubiens habitant l'Auxois et les environs d'Alise (1).

Sous la domination romaine, *Aballonem* devint le centre d'une division de l'Empire, le *pagus Avalensis* ou *Avaliso*, qui s'étendait de Châtel-Censoir à Gouloux et Arnay-le-Duc, et de Noyers à Corbigny. Cette période, qui dura près de cinq siècles (de 51 ans avant Jésus-Christ à 418 ans après) ne pouvait manquer de laisser des traces dans le pays. Les vainqueurs s'y fortifièrent, y établirent des voies de communication, des villas, des temples, etc. La grande voie stratégique d'Agrippa le traversait du Sud au Nord, en passant par Autun, Auxerre et Sens. Aux environs d'Avallon, on en retrouve des traces à Voutenay, Sermizelles, Saint-Moré, Magny, Rouvray, etc. (2); et dans la ville même, elle a été repérée sur cinq ou six points : elle suivait la rue des Jardins et passait derrière l'église Saint-Martin du bourg.

Les ruines romaines si intéressantes du bois des Chagnats, de la Bouchoise, de Montmarte, d'autres traces de constructions à Saint-Moré et à Arcy et diverses médailles, sont les témoins d'une occupation prolongée comportant le luxe habituel des habitations romaines de cette époque.

(1) Courtépée, *Description de la Bourgogne*.

(2) Baudoin, *L'Avallonnais à l'époque celtique*. — *Bulletin de la Société d'Etudes*,

Le Camp des Alleux

Il existe, à Avallon même, un reste important d'une ancienne station militaire : c'est l'ancien *Camp des Alleux* (1), que les gens du voisinage appellent aussi la *Redoute*. Il était formé par un retranchement en terre de 273 mètres de longueur, de 14 mètres environ de largeur à la base et de 2^m50 à 3^m50 de hauteur (voir le plan et la coupe ci-contre). Il se prolongeait par un épaulement du côté Nord-Ouest où l'escarpement était moins prononcé.

Ce travail est assez remarquable pour que nous nous permettions une digression à son égard. Nous ne sortirons d'ailleurs pas de notre sujet, puisqu'il s'agit d'un établissement militaire situé sur notre territoire.

Lorsque les Romains envahirent la Gaule, avec l'intention d'y établir leur domination ; lorsque, plus tard, ils durent s'y défendre contre les invasions des Germains, des Huns, des Visigoths, des Francs, des Burgondes, etc., ils construisirent, à proximité des grandes voies de communication, des postes ou campements permanents et d'autres moins importants où les légions en marche pouvaient trouver un refuge momentané, en cas de surprise : c'est le système des blockaus que nous appliquons encore aujourd'hui pour pénétrer en Afrique. Des postes de ce genre furent établis dans notre région, à peu de

(1) Terme de féodalité ; propriété affranchie de tout droit seigneurial.

distance de la voie romaine d'Agrippa. Nous pouvons citer, d'après M. Bulliot (1), le camp de *Saint-Martin d'Autun* (Saône-et-Loire), celui du *Paquier-Vert*, près de Manlay (Côte-d'Or), le camp de *Montelle*, près La Roche-en-Brenil (Côte-d'Or); nous y ajouterons, en suivant la voie romaine: le camp des *Alleux*, le camp de la *Côte-de-Chair*, au sommet de la montagne des Tunnels, et celui de *Chora*, près de Saint-Moré. Les uns, comme ce dernier, étaient constitués par des maçonneries importantes qui attestent leur destination de fortification permanente; les autres, sous la forme de simples retranchements, étaient formés par une levée en terre ou en pierre, de 2 à 4 mètres de hauteur, pourvue d'une ou de plusieurs entrées. On choisissait, naturellement, les sommets protégés par des escarpements sur deux côtés, de façon à n'avoir qu'une seule levée à construire du côté accessible. Ces levées étaient couronnées ou par une palissade en bois, ou par un clayonnage (*vallum*), ou par une haie vive, ou même par un mur à sec formant parapet; un fossé était ordinairement creusé au pied du talus extérieur.

Les camps permanents renfermaient des habitations fixes et même des tours ou fortins, ainsi que le témoignent les débris trouvés dans leur enceinte; à Chora, on a trouvé des fragments de poterie noire et des tuiles à rebords, des fers de flèche, des sépultures et même les fondations d'un bâtiment que l'on suppose avoir été la demeure d'un chef militaire.

(1) Bulliot, *Système défensif des Romains dans le pays Eduen*.

Le camp de Chora avait une superficie de 21 hectares et pouvait contenir une légion ou dix cohortes, c'est-à-dire environ cinq mille hommes (1).

Les seconds campements, créés pour répondre à des exigences momentanées, n'ont contenu que des tentes ou baraques provisoires. C'est dans cette catégorie qu'on peut ranger les camps retranchés de la *Côte de Chair* et des *Alleux*.

Si tous ces ouvrages eussent été épars, sans rapports entre eux ou avec les voies romaines, leur origine pourrait paraître douteuse ; mais leur distribution régulière en échelons, le long d'une voie importante, est l'indice d'un système étendu de défense ; les médailles, les armes, les poteries trouvées dans plusieurs enceintes similaires (2) assignent à ces travaux une commune origine. Il semble donc qu'ils ne doivent pas être considérés comme de simples accidents de défense locale, mais comme le produit raisonné d'une civilisation avancée telle que la civilisation romaine.

Suivant d'autres archéologues (3), les Romains n'établissaient leurs camps que dans les plaines et à proximité des cours d'eau et des fourrages ; les camps construits sur les hauteurs, sous la forme d'éperons barrés, seraient des *camps antiques*, plus nombreux et plus anciens que les camps romains ; on en trouverait partout si l'on voulait bien chercher,

(1) Baudoin, *Bulletin de l'Yonne*, 1852. — La légion de 5 à 6 mille hommes renfermait 10 cohortes de 6 centuries chacune (Jobard, *Archéologie sur le Terrain*, folio 161).

(2) Bulliot, *Système défensif des Romains*.

(3) Général de la Noë, *Principes de la Fortification antique*.

et dans le seul département de la Côte-d'Or on en compterait plus de 150 (1).

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer que le camp des Alleux est antérieur au II^e siècle. S'il est d'origine *antique*, c'est-à-dire gauloise ou celtique, il a pu être cependant utilisé par les Romains et même plus tard par les Francs.

Il avait une superficie d'environ 6 hectares 75 ares et pouvait contenir 1500 à 1700 hommes ; il devait avoir une entrée à chaque extrémité du retranchement. Nous ne pensons pas qu'aucun débris ait jamais été cherché dans son enceinte ; quelques fouilles faites avec discernement permettraient peut-être de déterminer son origine. Avis aux amateurs.

La levée a été détruite en son milieu, sur une longueur d'environ 110 mètres (voir le plan). Ce qui en reste est bien conservé.

Le *pagus Avalensis* fut, pendant trois siècles, soumis au régime militaire des Romains ; ce n'est qu'au IV^e siècle qu'un gouvernement civil fut organisé par les conquérants.

Mais, déjà, le christianisme avait pénétré dans les Gaules ; saint Andoche avait été martyrisé à Saulieu, en l'an 180 ; saint Pélerin avait évangélisé Auxerre, vers 258 ; saint Martin parcourait nos contrées, vers 376. Les statues des faux dieux étaient abattues et décapitées, comme au Montmartre ; des églises succédaient aux temples et, bientôt, Avallon devenait le siège d'un archidiaconé dépendant d'Autun, siège

(1) P. Jobard, *Archéologie sur le Terrain*.

suffragant de la province de Lyon (1). Le monde romain se décomposait et allait devenir la proie des barbares.

C'est alors que les Francs, peuplade établie entre le Rhin, le Mein, le Weser et la mer, vinrent, après plusieurs incursions, se fixer définitivement dans le Nord-Est de la Gaule (vers 420), et, avec les éléments gaulois et romains, constituer la nationalité française. Les Burgondes, venus aussi du Nord de la Germanie, passèrent le Rhin vers 403, s'établirent dans l'Est et le Centre, formant ainsi la souche du peuple bourguignon.

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 127.

PÉRIODE FÉODALE
JUSQU'À L'INVASION ANGLAISE (418-1328)

Pendant près de cinq siècles, le *pagus Avalensis*, comme le reste de la Bourgogne, fut soumis à de petits rois ou comtes à peine connus. Les documents relatifs à cette période sont fort rares et les faits qu'ils mentionnent tiennent autant de la légende que de l'histoire.

Le chroniqueur Fortunat parle d'un seigneur *Nicaise* qui était comte d'Avallon au commencement du vi^e siècle. On sait aussi que vers 714 un évêque d'Auxerre, *Savaric*, s'empara d'Avallon, on ne sait pourquoi, et mourut foudroyé; que, quelques années plus tard, les sarrazins, venus d'Espagne, après avoir traversé le midi de la France, saccagé Autun et Saulieu, traversèrent l'Avallonnais comme un fléau dévastateur, se signalant par le pillage, le meurtre et l'incendie. Puis vinrent les incursions des Normands, au commencement du x^e siècle. Ils prirent Montréal, mais ils furent vaincus à *Chalaud* (925); Avallon ne fut pas épargné. Ces entreprises successives décidèrent les Avallonnais à construire une muraille autour de leur ville: telle fut, à n'en pas douter, l'origine de la première fortification.

Hugues Capet, roi de France, donna la Bourgogne en apanage à son fils Henri, qui habita le château d'Avallon et y mourut, dit-on, en 1002. C'est lui qui avait rapporté d'Orient une partie du chef de

saint Lazare, dont il fit hommage à la collégiale de Notre-Dame d'Avallon.

Henri n'ayant pas de postérité, donna, par testament, son duché de Bourgogne à Othe ou Othon-Guillaume, son beau-fils. Mais le roi Robert, autre fils et successeur de Hugues Capet, le revendiqua à main armée.

C'est ici que se place l'épisode légendaire du siège d'Avallon par le roi Robert.

Siège d'Avallon par le roi Robert (1005)

Le roi, qui commandait son armée en personne, attaqua Auxerre, dont il s'empara, puis Avallon, considéré comme une des meilleures forteresses de la province. C'était alors, d'après Robert Gaguin, historien du xv^e siècle, une place forte bien défendue, pourvue de vivres et de munitions. Le roi Robert occupa, dit-on, à cette occasion, l'ancien camp des Alleux dont nous avons parlé.

Les assiégés résistèrent vaillamment, pendant trois mois ; on était d'ailleurs à une époque où un simple château-fort pouvait arrêter longtemps une armée. Les habitants furent enfin obligés de se rendre, soit qu'ils eussent été surpris par la famine, soit qu'une brèche eut été pratiquée dans les murailles(1). D'après la légende, Robert-le-Pieux désespérant de prendre Avallon par la force, ne cessait de demander à Dieu de venir à son aide. Un jour, revêtu d'habits sacerdotaux, il fit processionnellement, avec toutes ses troupes, le tour de la ville au chant des hymnes et

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*.

des cantiques et les murailles tombèrent d'elles-mêmes, comme jadis les murs de Jéricho, au son des trompettes de Josué. Une autre légende raconte que le roi s'étant dérobé à son camp pour aller vénérer à Saint-Denis les reliques de saint Hippolyte, les murs de la forteresse s'écroulèrent en son absence (1).

Quoi qu'il en soit, le roi, exaspéré par la résistance opiniâtre des Avallonnais, fit pendre une partie des habitants ; d'autres furent passés au fil de l'épée ou envoyés en exil.

Quatorze ans après ces tristes événements, Robert passant à Avallon, retrouvait cette ville plongée dans la détresse. Il fit distribuer 15 livres d'or à ceux qui avaient survécu et se chargea de nourrir les habitants, au nombre de trois cents, qui se trouvaient dans la misère (2).

Compétitions, Travaux de défense, le Château

(XI^e et XII^e siècles)

L'*Avaliso* avait été disloqué et partagé entre divers petits seigneurs qui affectaient à l'égard du roi de France une complète indépendance. Au nombre de ces seigneurs se trouvaient les sires de Chastellux, de Pierre-Perthuis et de Montréal.

A cette époque troublée, la variété infinie des privilèges spéciaux et des législations coutumières perpétuait entre les districts voisins des antipathies et des haines profondes (3) ; chacun voulait rester

(1) Hérardot, *Légendes avallonnaises*.

(2) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 138.

(3) Challe, *Annuaire*, 1858.

maître chez soi ; aucune autorité n'était assez puissante pour éteindre les germes de division.

On devine à quelles rivalités et compétitions étaient exposées les populations tiraillées par des prétentions diverses. Les Avallonnais se résolurent à réparer leurs fortifications si éprouvées par un siège de trois mois et à augmenter leurs moyens de défense.

En 1031, Robert, fils puiné du roi Robert, prétendit obtenir la couronne royale, au détriment de son frère aîné Henri. Les hostilités furent même commencées et Robert venait de s'emparer d'Avallon lorsque son père mourut ; la Bourgogne lui fut cédée à titre d'hérédité et les seigneurs de l'Avallonnais devinrent ses vassaux.

Le Château d'Avallon, point culminant de la défense de la ville, existait dès cette époque, comme nous l'avons vu précédemment. En 1146, après la prédication de la deuxième croisade, à Vézelay, le duc Eudes y reçut le roi Louis-le-Jeune, la reine et divers seigneurs d'importance qui décidèrent de partir en Terre-Sainte (1). La salle d'audience du Palais de Justice occupe, dit-on, l'emplacement des anciennes cuisines du Château.

Charte d'affranchissement, Administration communale
(xiii^e siècle)

Eudes III, duc de Bourgogne, accorda aux Avallonnais, en 1200, et confirma en 1214, une charte d'affranchissement qui leur permit de s'ériger en commune. Il s'engagea à ne jamais troubler les

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 144.

habitants dans la jouissance de leurs droits. Cette chartre fut encore confirmée en 1220 par le duc Hugues IV. Devenus libres, les Avallonnais s'empresèrent d'organiser la Commune ; ils nommèrent 12 notables, 4 échevins, et 1 syndic pour l'administration des affaires publiques, sous l'autorité du duc de Bourgogne. Après les échevins, les *Receveurs des deniers communs*, les *Vérifieurs*, s'occupaient du règlement et du contrôle des dépenses de la ville.

C'est sous ce régime que furent construites ou reconstruites les deux principales portes d'Avallon (1210).

Vicomtes d'Avallon

D'après Girard de Roussillon, Avallon aurait eu des vicomtes dès le ix^e siècle.

Les vicomtes avaient des pouvoirs assez peu définis ; ils percevaient des droits d'usage de chasse et de pêche dans les forêts et la rivière d'Avallon et d'autres droits sur la vente des vins. Au xv^e siècle, le duc de Bourgogne leur conféra la direction de l'artillerie.

Le plus anciennement connu officiellement fut Nicolas I^{er}, qui vivait en 1078. Puis vinrent plus tard : Nicolas II, en 1130 ; Jean, son fils, en 1160 ; Hugues de Bercy, en 1209, et d'autres seigneurs assez obscurs.

Ce fief fut ensuite racheté, en 1328, par Jean de Beauvoir, sire de Chastellux ; il lui fut confirmé par le duc Eudes IV, petit-fils de saint Louis (1).

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 143.

LA GUERRE DE CENT ANS

LES ANGLAIS EN FRANCE

Depuis l'avènement de Philippe VI de Valois (1328),
jusqu'au traité de Guillon (1360)

Charles-le-Bel, roi de France, étant décédé en 1328, sans enfant mâle, sa succession, d'après la loi salique, revenait de droit à Philippe VI de Valois, cousin-germain des trois derniers rois. Isabelle, reine d'Angleterre, réclama la couronne pour son fils Edouard III, âgé seulement de seize ans. Les prétentions d'Edouard ne furent pas admises par l'assemblée des barons et la guerre fut résolue. Après différentes péripéties, cette lutte, qui fut longue à s'engager, devait dégénérer en guerre nationale et amener d'effroyables calamités. Edouard envahit la Normandie, s'avança même jusqu'aux portes de Paris et défit le roi à Crécy (1346), grâce aux *bombardes à feu*, employées pour la première fois.

Après une trêve de plusieurs années, Jean II le Bon, successeur de Philippe, pour venger son père, déclara à son tour la guerre à Edouard, mais il fut vaincu à Poitiers (1356) et fait prisonnier ; c'est seulement en 1360 que le roi Jean recouvra sa liberté par le traité de Brétigny, qui livrait plusieurs de nos provinces à l'Angleterre. Le dauphin, épouvanté des sacrifices consentis par son père, fit rejeter par une assemblée les conditions de ce traité.

Nous rappelons succinctement ces faits généraux de l'histoire de France pour faire connaître les causes de l'apparition des Anglais dans nos pays.

Les Anglais, s'appuyant donc sur les clauses du traité de Bréigny, parcoururent la France pour prendre possession des provinces qui leur avaient été concédées et, bien qu'ils n'eussent aucun droit sur la Bourgogne, ils dévastèrent Auxerre, Saulieu et d'autres places fortes.

La plupart des seigneurs de la province s'organisèrent alors pour résister aux Anglais. Il y eut, à cette occasion, à Avallon, en 1358, une grande revue à laquelle prirent part 700 gentilhommes qui s'engagèrent à mettre les châteaux et forteresses en état de défense ; Lormes, Bazoches, Pierre-Perthuis, Chastellux, Avallon, rivalisèrent d'ardeur. On installa pour la première fois sur les remparts d'Avallon de petits canons appelés *coillards* dont l'usage était encore peu répandu. Mais rien n'indique que les Avallonnais en aient fait usage contre les Anglais, ni que ceux-ci se soient emparé de leur ville. Nous aimons mieux croire que leur attitude résolue suffit à éloigner les envahisseurs.

Un peu plus tard, en 1360, l'ennemi, conduit par Edouard III en personne, reparut à Tonnerre, Noyers, Montréal et prit Guillon. Les pays voisins furent frappés de réquisitions : Foissy, Tharoiseau, Saint-Léger furent pillés et incendiés ; la ville d'Avallon, énergiquement défendue par ses habitants aidés de la garnison et du châtelain, était réduite à la misère.

La reine engagea alors son fils, Philippe de Rouvres, duc de Bourgogne, à faire avec les Anglais une trêve

séparée et le traité de Guillon fut signé cette même année 1360.

Cette trêve, trop onéreuse pour les vaincus, fut mal observée par les deux partis ; quand Philippe de Rouvres mourut, la dette contractée par les seigneurs de Bourgogne n'était pas encore payée.

Les Grandes Compagnies (1360-1400)

Edouard, conformément au traité, donna l'ordre d'évacuer les forteresses conquises en Bourgogne ; les chefs se dispersèrent, après avoir licencié les compagnies qu'ils avaient prises à leur solde. Mais les gens à gages qui les composaient se donnèrent de nouveaux chefs et se livrèrent, pour leur propre compte, à une guerre de pillage plus terrible que la première. Il y avait dans ces *Grandes Compagnies* des Bretons, des Gascons, des Lorrains et des Allemands recrutés précédemment par les Anglais. Les Bretons, les plus redoutés de tous, s'établirent à Arcy d'où ils rançonnaient toute la contrée ; les autres firent des entreprises sur Saulieu, Semur, Avallon et Pierre-Perthuis ; chassés d'un côté, ils reparaissaient d'un autre ; plusieurs seigneurs périrent en leur donnant la chasse ; Avallon était constamment en alerte et put apprécier les avantages d'une ville fermée.

En 1367, on se saisit de neuf de ces pillards qui avaient pénétré par surprise dans le château ; ils furent exécutés en grand appareil.

Il était presque impossible de se préserver de ces invasions continuelles qui s'effectuaient simultanément sur plusieurs points ; pour comble de malheur,

on était forcé de pactiser avec les chefs de ces bandits et on leur faisait bon accueil, pour obtenir leurs bonnes grâces et éviter de plus grands dommages.

Les exactions portaient sur la province entière, qui dut s'imposer de lourds sacrifices pour subvenir aux frais de la guerre. Avallon contribua pour 500 florins ; les retrayants furent également mis à contribution. En 1378, ceux d'Annay refusèrent l'impôt et tuèrent même le receveur ; quinze habitants furent condamnés, pour ce crime, à être pendus (1).

On s'occupait activement de la réparation des châteaux et places fortes. En cette même année 1378, Jean de Lyéna, seigneur de Grandchamps, fut chargé de visiter les travaux faits aux fortifications d'Avallon.

En 1380, la peste vint joindre ses ravages à ceux de la guerre ; la population se réduisit à un chiffre qu'elle n'avait pas encore connu, « *pour ce que la plus grande partie des gens de la ville s'en sont allés demeurer hors pour cause des guerres et des unglais* » (2). Il n'y avait plus que 103 feux, soit environ 515 habitants ».

Cette période calamiteuse, qui dura jusqu'à la fin du siècle, fut signalée par des méfaits de tous genres. La désorganisation était partout ; la répression était devenue impossible ; souvent même les habitants, ruinés et démoralisés par une guerre interminable, se joignaient aux routiers et vivaient de leurs rapines.

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, page 181.

(2) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, pages 163 et 480.

Nous devons mentionner, comme diversion à ces calamités, la réception pompeuse que les Avallonnais firent au duc de Nevers en 1387. Suivant l'usage d'une généreuse hospitalité, le duc et ses gens furent défrayés par la ville de toutes leurs dépenses.

M. E. Petit, dans son ouvrage *Avallon et l'Avallonnais*, donne des détails curieux sur les mœurs souvent dépravées des populations au xiv^e siècle. Ils ont été extraits par lui, aux archives de Dijon, des comptes du bailliage de l'Auxois et des Châtellenies d'Avallon, de Montréal, de Pierre-Perthuis, etc. Nous nous sommes contenté de citer les faits d'ordre général.

AVALLON AU XV^e SIÈCLE .

Les archives d'Avallon ne remontent pas au-delà de 1404, mais à partir de cette date, à part quelques lacunes regrettables, les comptes des receveurs enregistrent, année par année, tous les faits concernant l'administration et la défense de la ville. Nous y trouverons des détails intéressants sur les événements locaux.

Il n'est pas inutile, pour apprécier le rôle des Avallonnais dans les guerres de l'époque, de rappeler les faits historiques concernant la Bourgogne pendant la durée du xv^e siècle.

Bourguignons et Armagnacs (1404-1432)

Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, jaloux de l'autorité que prenait le dauphin d'Orléans à la cour de Charles VI, son père, le fit assassiner en 1407. Après une réconciliation apparente, l'inimitié qui exista dès lors entre les deux familles fit rechercher à chacun d'eux l'alliance de l'Angleterre, encore maîtresse de plusieurs de nos provinces. Cette inimitié ne fit que s'accroître, lorsque le second fils de Charles VI, qui devait succéder à son père sous le nom de Charles VII, vengea la mort du duc d'Orléans en faisant lui-même assassiner le duc Jean-sans-Peur sur le pont de Montereau (1419).

Dès l'année 1407, deux partis se trouvaient en présence : d'un côté, les partisans des Orléans,

ayant à leur tête le comte d'Armagnac ; d'un autre côté, le duc Jean-sans-Peur, disposé à favoriser les projets du roi d'Angleterre : Bourguignons contre Armagnacs.

Les deux partis, excités par des ambitions rivales, ne tardèrent pas à engager la lutte ; le nouveau duc Philippe se jeta avec ardeur dans le parti des Anglais ; les seigneurs de l'Avallonnais et de l'Auxois prirent naturellement parti pour leur suzerain et Avallon, comme ville frontière, eut à soutenir les premiers chocs.

La fortification de la ville comportait, au commencement du xv^e siècle :

Une enceinte continue plus ou moins endommagée par les Grandes Compagnies.

Trois portes défendues chacune par une tour *isolée* et un pont-levis.

Une autre tour *isolée* au coin de Beurdelaine.

En prévision de luttes imminentes, on se hâta de réparer ces ouvrages ; la grosse tour ronde, dite *Bastille*, défendant la Grand'Porte, fut même entièrement reconstruite (1), mais aucune tour n'existait aux angles des courtines ; on refit en pierre de taille le couronnement des murs, en y pratiquant des créneaux et des meurtrières.

On payait une somme à Guillaume Bruley « *pour sa peine de faire deux cotevrines en la porte Maulbot qui y faillaient, et mettre à point la porte de Malvoisien* » (1).

A Pierre Poulet on payait 43 fr. « *pour*

(1) Archives de la Ville, CC 81.

redrecier un pan de mur qui estoit choit et pour boucher et estouper quatre grans pertuis » (1), 39 fr. et demi.

Guillaume de Billy était institué « *cappitain d'Avalon aux gages de 10 fr. par mois quand il fonctionnera* » (1). Il était chargé de pourvoir à la garde de la ville.

En 1408, on payait des maçons pour murer à sec la porte Maulvot « *qui estoit toute desbouchée pour les menaces qui avoient été faictes à la ville par aucuns ses malvoueillans* » (2).

On payait à Guy de Bar, seigneur de Presle, « *pour ses gaige et salaire d'un mois entier desservis à garder la ville et forteresse d'Avalon, lui quatrième à cheval, pour cause des gens d'armes qui lors estoient sur le pays* », 25 fr. (2).

On faisait le guet sur le clocher de Saint-Lazare (2).

On réédifiait la charpente de la tour de Beurdelaine abattue par une tempête (2).

En 1411, on fit venir de Dijon une grosse bombarde trainée par 12 chevaux, l'ennemi ayant essayé de surprendre la ville pendant les réparations. Elle fut mise dans la Bastille après qu'on y eut pratiqué des meurtrières.

En 1415, Jean-sans-Peur, accompagné de 53 seigneurs, vint lui-même inspecter les fortifications. Il fut reçu en grande pompe avec sa suite aux frais des habitants, comme de coutume. Un don lui fut

(1) Archives de la Ville, CC 81.

(2) Archives de la Ville, CC 82.

même offert, qui coûta 250 fr. à la ville (1), soit environ huit mille francs à la valeur actuelle de notre monnaie. Mais trois ans plus tard, la duchesse, en l'absence de son mari, fut obligée d'allouer 15 livres au receveur d'Avallon, les revenus étant « *moult diminués à l'occasion des gens d'armes* » (2).

A la suite de cette visite, on fit mettre en place deux bombardes et un canon de la ville, réparer les murailles et « *murir* » la porte Auxerroise, par crainte de surprise (3). Le bailliage fut installé à l'hôtel ducal, en face l'église collégiale.

Après l'assassinat de Jean-sans-Peur, son fils Philippe-le-Bon, de concert avec le roi d'Angleterre, réussit à faire accepter par le roi Charles VI le traité de Troyes (1420) qui excluait le dauphin Charles de la couronne de France, pour la donner au roi d'Angleterre. Mais ce traité humiliant, conclu par un roi dément, ne reçut qu'un commencement d'exécution, par suite de la mort des deux contractants.

A l'avènement de Charles VII (1422), les Anglais possédaient les deux tiers de la France. Ils combattirent avec succès les troupes royales à Cravant, aidés par les Bourguignons commandés par le sire de Chastellux (1423). La situation semblait désespérée pour le roi Charles qu'on appelait par dérision le roi de Bourges.

Les premières années de son règne furent remplies par une foule de petits faits d'armes peu décisifs

(1) Archives de la Ville, CC 83.

(2) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 193.

(3) Archives de la Ville, CC 83.

mais qui expliquent cependant les alarmes des populations appelées à tous moments à prendre parti pour l'un ou l'autre des belligérants.

En 1427, Mailly-le-Château fut pris par les Armagnacs ; le maréchal de Bourgogne et le sire de Chastellux délivrèrent cette place, firent abattre ses fortifications par des ouvriers avallonnais (1) et poursuivirent l'ennemi jusqu'à Entrains.

Voutenay fut également libéré.

En 1428, les troupes royales essayèrent de surprendre Avallon mais elles échouèrent dans cette tentative et se contentèrent de saccager les environs, notamment les faubourgs (2). En 1430, les comptes portent cette mention : « *Les Armignas ont occupé l'Auxois et l'Avallonnais, dont ils ont fait une solitude* ».

C'est à la suite de ces tentatives que la grosse tour ou Bastille, sérieusement endommagée par les troupes royales, fut démolie pour être reconstruite. On payait en effet, en 1428, à Jehan Lubin, charpentier, « *pour une eschiffe en bois construite sur le pan de mur fait de nouveaul la où estoit la gran tour ronde près de la Grand'Porte, 10 fr.* »

On sait que l'eschiffe était une construction provisoire destinée à protéger temporairement un point exposé des fortifications.

En même temps, on refaisait à neuf « *l'eschaffaut qui était sur la tour de la Vicomté* », on exhaussait les murailles et on observait les alentours (2). Les comptes relatent encore diverses sommes payées :

(1) Archives de la Ville, CC 84.

(2) Archives de la Ville, CC 85.

« *A deux femmes qui furent veoir en Plausse decouvrir pour ce que l'on disoit que les Armignas y estoient.* »

« *Aux gens de Perrenot qui furent courre après la garnison de Noyers cuidans que ce fussent Armignas.* »

« *A des messagers, à divers, qui faisoient le guet hors de la ville.* »

Ces citations peignent bien l'angoisse de la population et la crainte d'une attaque prochaine par les troupes royales.

On savoit que le capitaine Jacques d'Espailly, surnommé Fort-Epice, guerroyoit près de Chatillon et menaçait la Bourgogne. Il résolut de surprendre Avallon.

**Surprise (1432) et siège d'Avallon (1433)
sous Philippe-le-Bon**

Il existe, malheureusement, dans les archives d'Avallon, de 1429 à 1435, une lacune qui nous prive de détails sur l'épisode militaire le plus important du xv^e siècle : la prise d'Avallon par Jacques d'Espailly, dit Fort-Epice, et le siège fait par le duc de Bourgogne Philippe-le-Bon pour la reprendre. Mais les chroniqueurs Enguerrand de Monstrelet, Lefebvre de Saint-Remy, dom Plancher, nous en ont donné des relations circonstanciées (1) que nous résumons, en les complétant par des renseignements recueillis, par M. Ern. Petit, dans les archives de Bourgogne.

(1) Challe, *Annuaire de l'Yonne*, année 1858.

L'année 1432 vit renouveler et augmenter les craintes de la population avallonnaise : les portes étaient constamment fermées et les habitants ne s'éloignaient guère de la ville.

Fort-Epice était un de ces hardis aventuriers qui, s'étant signalés par leur audace et leur activité, se faisaient suivre d'une troupe de vagabonds aguerris, gens de sac et de corde, qui s'enrôlaient sous la bannière du plus offrant, faisant au besoin, pour leur compte, une guerre de pillage et de dévastation. Cette bande était la terreur du pays.

Les Avallonnais furent prévenus, par Germain Trouvé, procureur du duc, de l'approche du redouté capitaine qui prétendait agir au nom du roi.

Trouvé écrit de Vézelay à ses concitoyens, à la date du 23 mai 1432, une lettre curieuse annonçant une attaque imminente (1).

« Très chers et espéciaux amis, je me recommande à vous et vous plaise savoir que je suis aujourd'hui passé par la montagne de Thoisy et ay parlé à Monseigneur de Ternant, lequel m'a dit qu'il a eu certaine nouvelle que Fort-Epice est sur les champs et a bien en sa compagnie 300 chevaux, lequel a entrepris sur vous ou sur Montréal, et fera un très gros coup et bien brief. Si veuillez faire tel devoir au guet et à la garde, que aucun inconvénient n'en aviegne. Et le mandez incontinent à Montréal, soit jour, soit nuict. »

Les Avallonnais se tinrent en éveil, si bien que l'attaque fut ajournée.

Mais au mois de décembre suivant (2), le mardi

(1) Archives de la Ville, EE 26.

(2) Ern Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 212.

avant Noël, au moment où les Avallonnais, confiants dans la force de leurs murailles et dans la vigilance du guet, se croyaient bien gardés, Fort-Épice s'élançait audacieusement dans la ville. Ce coup de main fut si rapidement conduit que la garnison eut à peine le temps de songer à la résistance et qu'il n'y eut qu'un petit nombre de victimes. Mais les habitants perdirent tous leurs biens « *sans en sauver aucuns, ançois furent tous pillés et butinés* » (1).

L'importance de cet événement était considérable; aussi eut-il un grand retentissement, Avallon étant considéré comme un des remparts de la Bourgogne.

Le danger devenait assez pressant pour que les Etats, qui étaient alors réunis à Dijon, crussent devoir adresser à leur duc les plus vives sollicitations de venir les défendre. Il fallait à tout prix reprendre Avallon d'où Fort-Épice menaçait l'Auxois et toute la Bourgogne.

Le duc Philippe-le-Bon, malgré les graves embarras qui le retenaient en Flandre, résolut, dit Montrelet, « *d'assembler tous les gens de guerre de Brabant, de Flandre, d'Artois, de Hainaut et autres marches à lui appartenant* ». Ces troupes, munies d'une puissante artillerie, se mirent en route, faisant un grand détour par la Champagne, pour éviter la rencontre du principal corps de l'armée française. Le duc, outre cette artillerie, fit amener de Dijon la grosse et fameuse bombarde de Bourgogne qui lançait des boulets de pierre de huit à neuf cents livres. On peut juger à la fois du poids de ce mortier monstre et de l'état des voies de communication par ce fait,

(1) Ern. Petit, *Annuaire de l'Yonne*, 1863, folio 227.

constaté par les trésoriers du duc, qu'il en coûta pour l'amener de Dijon à Avallon la somme de 333 livres qui, au pouvoir actuel de l'argent, équivaldrait à plus de 10.000 fr. de notre monnaie.

On était au mois de septembre 1433, quand le siège commença. La ville, qui, depuis, s'est beaucoup agrandie du côté du Nord, formait alors, comme nous l'avons vu, un triangle irrégulier dont les deux plus grands côtés, assis sur la crête des profonds ravins des Cousins, étaient à peu près inattaquables. La main de l'homme a, depuis cette époque, brisé des rochers, rapporté des terres, nivelé des plateformes, planté des promenades et créé des jardins qui ont substitué un aspect riant et varié à la physionomie naturellement abrupte de ces formidables fossés dont la nature avait fait les frais. Le troisième côté, celui du Nord, s'offrait seul aux assaillants. Il n'avait guère plus de trois cents mètres de large et se prolongeait depuis la tour Beurdelaine jusqu'à la porte Auxerroise ; il était défendu par de hauts remparts flanqués de trois tours et par deux portes fortifiées (1).

Le duc aurait bien voulu éviter la fâcheuse extrémité de détruire ces fortifications par un siège en règle. Il entama à ce sujet, dès le mois de septembre, par l'intermédiaire de ses capitaines, des négociations avec Fort-Epice. Celui-ci demandait à sortir de la place avec armes et bagages, pour se retirer où il voudrait. Le duc exigeait une forte rançon pour réparer les fortifications et la reddition de plusieurs places fortes. Les négociations furent rompues.

Le duc se résolut à donner l'assaut. Le 10 octobre,

(1) Challe, *Annuaire de l'Yonne*, 1858, folio 158.

la fameuse bombarde de Bourgogne arrivait à Avallon ; quatre jours après, elle était équipée et mise en place. Des échelles pour l'escalade avaient été demandées à Montréal et à Châtel-Gérard. Le 15 octobre, le duc venait de Flavigny à Montréal ; le 16, il arrivait à Avallon et faisait aussitôt investir la place et ouvrir le feu (1).

Une brèche fut bientôt ouverte dans les remparts et les assaillants s'y précipitèrent avec ardeur mais en désordre. La garnison, forte de plusieurs centaines d'hommes habitués aux dangers et aux combats, « *fleurs de gens d'armes, roides et bien instruits à la guerre* », dit Monstrelet, résista vaillamment. Le carnage fut affreux de part et d'autre, mais surtout du côté des assaillants qui durent se replier.

Après un échec aussi sanglant, le duc entra dans une violente colère et expédia le jour même, en toute hâte, des émissaires, dans diverses directions, pour donner ordre à plusieurs chevaliers de venir le rejoindre. En même temps, on manda les arbalétriers de Cuisery (2) qui avaient une grande réputation d'adresse (3).

La nuit venue, les assiégés reconnurent qu'une plus longue résistance était impossible. Ils tentèrent de s'échapper de la place à la faveur des ténèbres. A cet effet, ils rouvrirent la petite Porte qui avait été murée et, s'étant glissés en silence dans le fond du ravin, ils se disposaient à traverser le Cousin pour gagner les bois qui, de ce côté, descen-

(1) Ern. Petit, *Annuaire de l'Yonne*, 1863, folio 232.

(2) Bourgade de la province de Bourgogne.

(3) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 220.

dent encore aujourd'hui jusqu'au bord de la rivière. Mais la place était entièrement cernée par les troupes du duc qui l'enserraient comme dans un cercle de fer. L'alarme fut donnée et, de toutes parts, on accourut pour fermer le passage aux assiégés. Cette mêlée de nuit fut des plus meurtrières. Vaincus par une force supérieure, les assiégés furent refoulés dans la place ; les assiégeants y entrèrent après eux et la ville fut prise.

« *Et là y eut, dit saint Remy, une grande mortalité, tant d'un côté comme de l'autre ; et en eschappa trente ou environ de ceulx du dedans, et le surplus, par force d'armes, furent rebouttés dedans la ville et ceux de l'ost avec eulx ; et mesme par les murailles tant abattues que droictes, et par force d'assault prinrent la ville et mirent tout à sacquement.* »

On prit dans la ville 400 chevaux et 200 prisonniers (y compris la femme de Fort-Epice) qu'on ne libéra qu'à la condition de rendre au duché les places fortes de Mailly-le-Château, Mailly-la-Ville et Saint-Vérain.

Le châtelain d'Avallon, Jean de Bourges, accusé d'avoir eu des intelligences secrètes avec les ennemis, pendant l'occupation de la ville par Fort-Epice, fut saisi, garrotté, jeté dans la prison du Châtelet à Châlon et dégradé de ses titres (1).

Les Avallonnais, délivrés, conservèrent toutefois une crainte salutaire de cet intrépide adversaire qui s'était si vaillamment défendu. On observait tous ses mouvements et son nom reparait souvent dans les comptes de la ville.

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 215.

En 1434, il tente un coup de main sur Montréal et sur Noyers (1).

En 1435, il surprend Coulanges-la-Vineuse où il se maintient près d'un an (2).

En 1437, M. de Sée est envoyé en garnison à Mailly-la-Ville contre Fort-Epice, qui est à Mailly-le-Château (3).

En 1438, François Audebert va à Mailly-la-Ville savoir des nouvelles du « *nepveur Fortespice qui cuida prendre Toussy* » (4).

Après avoir reconquis sa ville frontière, le duc de Bourgogne ne quitta Avallon que le 31 octobre 1433 pour aller reprendre Pierre-Perthuis ; il campa à Vézelay où il signa à Cl. de Beauvoir, sire de Chastellux et vicomte d'Avallon, son chambellan, l'autorisation de réparer les murailles de la ville, sérieusement endommagées par le siège, ainsi que l'hôtel de la vicomté ; il accorda, à cet effet, des lettres d'octroi, pour huit années, de l'impôt du huitième du vin vendu et de cinq deniers sur chaque bichet de blé (5). Il abolit les droits sur les marchands étrangers afin de ramener le commerce dans la ville, tellement éprouvée, depuis 50 ans, que sa population avait diminué de moitié.

Avant de réparer les remparts en partie démolis par le siège, on dut, dès l'année suivante, établir d'urgence une clôture provisoire au moyen de

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 223.

(2) Challe, *Annuaire de l'Yonne*, 1858, folio 163.

(3) Arch. de la Ville, CC 87.

(4) Arch. de la Ville, CC 88.

(5) Arch. de la Ville, CC 38 (1433, 1439, 1442).

pieux et d'épines (1) ; quelques années plus tard, on construisait près de la petite porte des fausses brayes destinées à garantir de la sape les murailles de l'Est et à augmenter le front de défense.

Or, l'insuffisance des fortifications était notoire ; il fallait non seulement relever les murailles démolies, mais pourvoir en même temps à la construction de nouvelles tours plus rapprochées les unes des autres, creuser ou approfondir les fossés au pied des courtines du nord, afin d'en empêcher l'accès, augmenter la défense des portes par des ouvrages accessoires, en garantir les abords par des boulevards, y installer de l'artillerie, etc. C'était pour la ville une lourde charge en perspective et il fallait du temps pour exécuter ce programme qui s'imposait.

Les Avallonnais n'étaient pas arrivés au terme de leurs épreuves. Si l'alliance anglo-bourguignonne fut terrible pour la France, la vengeance qui en était la cause fut cruellement expiée dans notre pays, la frontière ouest de la province ayant été pendant de longues années le théâtre de la guerre. A aucune époque notre contrée n'eut à subir d'aussi calamiteuses vicissitudes.

Les Ecorcheurs dans l'Avallonnais (1438-1444)

La lutte entre les Bourguignons et les Armagnacs avait épuisé les populations ; les campagnes, surtout, réclamaient la paix. Le traité d'Arras, signé en 1435 entre Charles VII et Philippe-le-Bon, vint mettre le

(1) Arch. de la Ville, EE 3.

comble à leurs vœux ; il ne devait plus rester désormais sur le territoire français ou bourguignon qu'un ennemi commun : l'Anglais, que les deux contractants voulaient loyalement expulser du territoire.

Malheureusement, plusieurs aventuriers, auxquels se joignirent d'obscurs petits seigneurs ruinés par la guerre, refusèrent de désarmer et renouvelèrent les exploits des *Grandes Compagnies*, sous le nom odieux d'*Ecorcheurs* qui leur fut donné par le peuple. Un certain nombre d'entre eux, que Jeanne d'Arc avait arrachés à une vie honteuse de pillage et d'aventures, s'y replongèrent de nouveau, après la mort de cette héroïne et entreprirent une guerre sans drapeau, dont le brigandage était le seul but.

De ce nombre était Robert Floquet, bailli d'Evreux, un des plus renommés capitaines de Charles VII, et aussi le fameux Fort-Épice, de sinistre mémoire. En 1438, Floquet vint occuper l'Avallonnais avec plus de mille chevaux. Cette petite armée s'installa à Pontaubert et au Vault où elle séjourna, dans l'espoir de surprendre Avallon qui dut souvent négocier avec elle. Les comptes de 1438 font en effet mention d'un impôt levé en vertu de la composition faite avec le capitaine Floquet, « *lequel estoit lors loigiez à Pontaubert et au Vault à grosse compaignie de gens d'armes et lors ransonna les blefs estant aux champs* » (1).

A plusieurs reprises, on lui envoya des provisions d'avoine, de pain et de vin. La même année, on payait 18 gros, 2 bichets d'avoine et quatre symarres

(1) Archives de la Ville, CC 88.

ou syonaises (1) de vin au bâtard de la Trémouille, neveu du seigneur de Corcel-lès-Semur, qui s'était joint aux Ecorcheurs pour dévaliser ses compatriotes (2). En 1440, on payait 26 gros pour un présent à Miles de Bourbon (3).

Pendant ce temps (1438), toujours suivant les comptes, la ville se tenait sur ses gardes; on terminait le grand fossé, on réparait les remparts, on murait la petite porte « *pour le doute des Escorcheurs* », on faisait des « *plombées* » pour les couleuvrines; on envoyait des émissaires la nuit « *dehors* » écouter si les Ecorcheurs venaient; on construisait des « *taudis* » contre les murs et on « *arrondissait des pierres pour canons* » (4).

On ne pourrait croire à la réalité des crimes commis en Bourgogne par les Grandes Compagnies s'ils n'étaient attestés par des documents authentiques; nous citerons quelques exemples, en omettant ceux qui ne peuvent être présentés d'une façon acceptable pour le lecteur.

Jean Broichard fut pris dans son château de l'Autunois, attaché les bras derrière le dos, les jambes liées et couché brutalement par terre; les Ecorcheurs « *lui sautèrent des piés et des mains sur la poitrine tellement qu'il mourut tantost après* » (5).

Les gens de la compagnie du capitaine Robinet prirent deux femmes, les attachèrent à un poteau,

(1) Mesure locale.

(2) Archives de la Ville, CC 88.

(3) Arch. de la Ville, CC 90.

(4) Arch. de la Ville, CC 88.

(5) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 230 et suivants,

au milieu d'une chambre, couchèrent un enfant sur un faix de paille et mirent le feu à la maison (1).

Un prisonnier fut pendu par les pieds et frappé avec un maillet jusqu'à ce qu'il eut promis une rançon de deux saluts d'or.

On attachâ une botte de paille sur le dos d'un autre prisonnier, on y mit le feu, puis on le força à courir.

D'autres victimes étaient liées à des échelles ou bien on les faisait rôtir impitoyablement jusqu'à paiement d'une rançon.

Un écuyer du Charolais, dont on célébrait les noces, fut enlevé, ainsi que quarante jeunes gens, et mis complètement à nu.

D'autres exemples analogues sont reproduits dans les comptes des châtelainies de Bourgogne.

Tous ces faits, d'une brutalité révoltante, étaient racontés et amplifiés et l'on conçoit quelle terreur inspirait le seul nom d'Ecorcheur. A cet égard, la lecture des comptes de la ville est tout à fait suggestive, surtout de 1438 à 1450. Cette frayeur déterminâ les Avallonnais à hâter l'exécution du programme projeté pour l'achèvement des fortifications. Ils édictèrent en même temps un règlement destiné à assurer le service de la défense (2).

Sur la nouvelle des brigandages commis dans son duché par *les Français*, le duc se plaignit au roi pour lui reprocher l'inexécution du traité d'Arras. Alors Charles VII envoya (1438) à tous les chefs de Compagnie qui parcouraient la Bourgogne l'ordre de quitter

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 230 et suivants.

(2) Voir première partie, *Guet et Garde*.

le pays (1). Pour joindre l'exemple aux menaces, le bâtard de Bourbon fut cousu dans un sac et jeté à la rivière, à Bar-sur-Seine.

Malgré l'ordonnance, les Ecorcheurs continuèrent à vivre sur le pays ; le gouverneur de la province dut convoquer plusieurs seigneurs afin de leur résister ; les Etats de Bourgogne votèrent même une aide de 3.000 livres, pour subvenir aux frais de l'armement. On fit rembourser à la ville d'Avallon, sur cette contribution, une somme de 36 livres « *pour le reboutement des Escorcheurs* » (2).

Mais la plupart des vassaux du duc, dans la crainte d'être rançonnés par les Ecorcheurs, préférèrent temporiser et traiter directement avec eux. De ce nombre fut le maréchal de Chastellux (3).

Philibert de Jaucourt, seigneur de Villarnoult et de Marrault, s'efforça, au contraire, de les combattre. Sur la prière des Avallonnais, il avait été en Flandre, vers le duc, pour demander son assistance. A son retour, les Avallonnais, pour fêter sa bienvenue, lui offrirent un saumon (4).

Jehan de Rochefort, maître de l'artillerie du duc, arriva, en effet, à Avallon, en 1442, pour « *chevaucher les Escorcheurs* » (4) qui étaient venus jusqu'à Montréal. Les Avallonnais se joignirent à lui et dépensèrent de grosses sommes pour la construction du boulevard qui devait défendre la grande porte contre ces bandits. Les couleuvrines de la ville fonc-

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 233.

(2) Arch. de la Ville, CC 89.

(3) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 112.

(4) Arch. de la Ville, CC 91.

tionnèrent sans déssemparer et l'une d'elles, disent les comptes, « *se rompit en gectant contre les Escorcheurs* » (1). Le seigneur de Beaumont, maréchal de Bourgogne, était venu lui-même camper à Annay, sur une éminence, d'où il pouvait observer la marche des Ecorcheurs ; il poursuivit les uns jusqu'à Vézelay et refoula les autres dans la direction de Saulieu (2). La peste étant survenue, ils quittèrent la région.

L'année 1443 se passa assez tranquillement ; mais l'année suivante, l'armée du Dauphin (plus tard Louis XI), de retour du Languedoc, vint passer en Bourgogne et camper à Epoisses. Le maréchal de Bourgogne réunit ses troupes à Semur et « *par la diligence et vaillance du dit maréchal et d'aucuns autres seigneurs de sa compagnie, furent iceux François tournés à déconfiture et y eut grand nombre que morts que pris* » (3).

Tous ces capitaines furent enfin appelés à prendre part aux campagnes de Suisse et de Lorraine et débarrassèrent la Bourgogne de leurs troupes indisciplinées.

L'impuissance des milices féodales recrutées dans tous les milieux, la difficulté d'imposer l'obéissance à des bandits vivant de la guerre, décidèrent enfin Charles VII à créer des armées permanentes : ce fut la meilleure institution de son règne ; elle devait être adoptée plus tard par les autres puissances de l'Europe.

(1) Arch. de la Ville, CC 92.

(2) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 239

(3) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 123.

Achèvement des fortifications, jusqu'à Louis XI

(1444-1477)

Les calamités suscitées par la lutte entre les Bourguignons et les Armagnacs furent accompagnées ou suivies d'autres fléaux aussi redoutables : la famine et la peste, qui contribuèrent, autant que la guerre, à dépeupler le pays.

Il faut convenir que les populations furent alors soumises à de terribles épreuves et qu'elles avaient des raisons pour aspirer à la paix. Mais l'habitude d'une vie errante et d'une guerre de pillards avait dépravé les mœurs de la soldatesque. Il était difficile de lui faire accepter sans lutte une existence laborieuse et paisible ; elle avait des haines à assouvir et des instincts à satisfaire.

Survint, cependant, une ère de transition, pendant laquelle notre ville, non seulement se maintint sur la défensive, mais travailla à compléter sa fortification par crainte de nouvelles surprises. Aussi la voyons-nous dans la seconde moitié du quinzième siècle reconstruire certaines tours rondes qui menaçaient ruine, flanquer les courtines de nouvelles tours demi-rondes ou carrées permettant de protéger partout le pied des murailles, construire la tour du guet (tour d'horloge), adjoindre des pont-levis et des mâchicoulis aux trois portes, entreprendre ou approfondir des fossés, élever des barrières, des eschifs, des boulevards et autres ouvrages capables d'assurer la sécurité de la ville. (Voir la légende du plan ancien.)

Au fur et à mesure qu'on construisait ces ouvrages, on procédait à leur armement : on achetait des arbalètes, des traits à virole et même des frondes, des

couleuvrines (1), des serpentines (2); on fabriquait de la poudre de guerre, on façonnait des boulets de pierre, de fonte ou de plomb. (Voir, dans la première partie, le chapitre concernant l'armement.)

Il est permis d'admirer cette population fière, active et laborieuse, voulant par sa seule initiative sauvegarder son indépendance et sa sécurité, ne reculant devant aucun sacrifice pour l'exécution d'une œuvre que nous n'oserions certes pas tenter aujourd'hui sans le concours du Dieu-Etat tutélaire.

De Louis XI aux Guerres de Religion (1477-1556)

A la mort (1477) de Charles-le-Téméraire, qui ne laissait qu'une fille, le duché de Bourgogne, que le roi Jean avait donné à Philippe-le-Hardi, était réversible à la couronne de France.

Louis XI, qui en hérita, sut morceler et distribuer habilement ce beau domaine, pour se créer des partisans. C'est ainsi que la capitainerie d'Avallon fut donnée à Guérin-le-Groin.

Sous Louis XII, les Suisses ayant attaqué Dijon (1513), les habitants d'Avallon payèrent 500 livres pour leur participation à la contribution exigée pour la levée du siège.

Louis XII, après la levée du siège, passa par Avallon où il reçut en présent des *oublies*, du *miel* et des *confitures*. Il fut si flatté de l'accueil des habitants qu'il leur accorda le droit de bourgeoisie qui,

(1) Arch. de la Ville, CC 91, 92, 118, 119.

(2) id. id. CC 114.

à ceux qui en jouissaient, donnait part aux privilèges et exemptions de la ville.

En 1521, François I^{er}, allant à Vézelay, passa également à Avallon ; il fut reçu en grande pompe par le lieutenant et les échevins vêtus de velours cramoisi ; ils lui offrirent une bague en or avec un *rondeau* ? (1) Guy Cassard, à cette occasion, écrivait au lieutenant gouverneur : « *Ayés à chascun quarrefor vos petis enffans cryans haultement : Vive le roi François* » (2). Il voulait que le roi conservât bon souvenir

De sa bonne ville d'Avallon,
Petite ville au grand renom.

Les Suisses étant revenus en Bourgogne, la ville avait été obligée de faire des préparatifs de défense ; elle était sans cesse mise à contribution par le passage des troupes ; des aventuriers parcouraient encore les campagnes et les États votaient un subside de dix mille livres pour « *chasser les vagabonds et gens de guerre, pillant et faisant d'exécrables maux* » (3).

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 273.

(2) Arch. de la Ville, AA 16.

(3) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 275.

AVALLON PENDANT LES GUERRES DE RELIGION JUSQU'À HENRI IV

(1517-1589)

Luther, moine saxon, avait commencé à répandre sa doctrine en Allemagne vers 1517. Elle s'étendit peu à peu en Angleterre, en Suisse, en France et pénétra en Bourgogne vers 1560. Les adeptes de Luther, animés d'un prosélytisme ardent, avaient la prétention de réformer le catholicisme, ce qui fit donner à leur hérésie le nom de *Réforme* ; ils se livrèrent bientôt à des violences suivies de terribles représailles.

La *Réforme* gagnant du terrain, sous Henri II et François II, les passions religieuses s'exaspérèrent et les persécutions prirent un caractère de cruauté extraordinaire. Un arrêt du Parlement de Bourgogne, du 19 juin 1561, interdit l'exercice du culte réformé dans la province. Cet arrêt, suivi bientôt des massacres de Vassy et de Sens (1562), entraîna presque tous les Avallonnais dans le parti des *Ligueurs* : ainsi s'appelaient les partisans de la religion orthodoxe.

La nouvelle de l'occupation d'Auxerre par les Huguenots, la présence des bandes qui tenaient la campagne, s'emparant du château de Girolles, brûlant celui de Domecy, venant même jusqu'au portes d'Avallon, qu'ils mirent à contribution, enhardirent les partisans Avallonnais du culte nouveau ; ils

étaient au nombre de 45 à 50. Il leur fut enjoint par les échevins, ainsi qu'à Clugny et à Georges Filzjehan, lieutenant du baillage, de sortir de la ville. La plupart se soumièrent et se dirigèrent sur Auxerre ; le baillage fut transféré à Montréal.

Pendant, de Tavannes, chef ligueur, gouverneur de Bourgogne (1562-1567), craignant de voir Avallon tomber au pouvoir des Réformés, avait désigné une compagnie de cent arquebusiers, sous la conduite de Vezannes, pour y tenir garnison aux frais de la ville. Les Avallonnais, bons tireurs et vaillants guerriers, demandèrent à se défendre eux-mêmes, ce qui leur fut accordé. La ville fut ainsi préservée « *sans gaiges ni entretenement de soldatz, ne qu'il oyt été faict cueillette ny levée de deniers par le Gouvernement de la Province* » (1).

Mais les Huguenots d'Auxerre continuaient à inquiéter les Avallonnais ; guidés par plusieurs expulsés, ils complotèrent de se cacher dans des maisons peu éloignées de la grande porte et de surprendre les gardes. Ce projet fut déjoué. Avec l'autorisation du lieutenant de Bourgogne, plusieurs maisons furent brûlées ou démolies (1568) jusqu'à une distance de « *cent passées* » des murailles (2).

300 personnes étaient occupées aux fortifications, on achetait à Troyes des arquebuses à croc pour 200 écus (3), on fabriquait de la poudre, on armait fébrilement. Le ligueur Cl. de Saulx, sieur de

(1) Baudoin, *Le Protestantisme en Bourgogne*, Arch. de la Ville, EE 40.

(2) Arch. de la Ville, BB 1.

(3) Arch. de la Ville, EE 40.

Vantoux, avait averti les Avallonnais de se bien garder, car il avait appris que des menées se faisaient pour surprendre la ville ou « *lui donner quelques estraictes* » (1). L'ennemi avait surpris Nitry, occupé Noyers ; Cravant était assiégé (2). Tout commerce était suspendu ; certains habitants, pour vivre, durent même vendre leur mobilier.

C'est que Wolfgang, duc des Deux-Ponts, avec 20.000 Allemands et 20 pièces de canon, se portant sur la Charité (1569), menaçait de faire le siège d'Avallon si on ne lui envoyait des vivres pour son armée. Il fit, en effet, un simulacre de siège ; mais en présence d'une résistance inattendue, il se contenta de détruire les faubourgs, après les avoir mis au pillage. La vaillance des Avallonnais avait encore une fois sauvé la ville.

La même année, Vézelay est occupé par les Réformés. Le roi Charles IX accourt au secours de cette ville, impose, en passant, les habitants d'Avallon pour une somme de 3.000 livres à affecter au siège de Vézelay. Mais ceux-ci exposent « *qu'ils ont été contrainctz, voyant leurs ennemis aux portes et faubourgs, leur donner de jour et de nuict des alarmes, prendre personnes de la dicte ville et plusieurs autres des villages voisins à leurs propres fraiz et despens jusques au nombre de 300 personnes par chacung jour, pour diligemment réparer les lieux les plus faibles et dangereux, et haulser les murailles où il estoit nécessaire, achepter pouldres et munitions de guerre, faire moulins à bras et à cheval dedans la*

(1) Arch. de la Ville, EE 44.

(2) Arch. de la Ville, EE 40.

dicte ville et garnir de picquetz, arquebuses, haliebardes et autres bastons (armes), pour en fournir le menu peuple désarmé et faire tout ce qu'il leur a été possible pour rendre la fource au roy » (1).

L'imposition fut réduite à 820 livres, le reste devant être pris sur les Huguenots.

A la suite de ces alertes, on procéda à la hâte à l'achèvement et à la réparation de plusieurs travaux. La porte de Bicêtre fut reconstruite, protégée par des machicoulis, flanquée de deux tours rondes et réunie à la porte de la Bastille par un passage voûté fort étroit qui en rendait la défense facile. La porte auxerroise fut murée, pour simplifier la garde de la ville ; l'artillerie était en place ; on faisait le guet de jour et de nuit. On voulait être prêt à tout événement.

Les habitants des faubourgs, eux-mêmes, éprouvés par le pillage et l'incendie, demandaient à être protégés par des murailles.

Après la paix de Saint-Germain, conclue en 1570, les passions paraissaient se calmer, lorsque le duc de Guise, chef de la Ligue, tenta de faire assassiner l'amiral de Coligny. Coligny ne mourut pas et l'assassin s'échappa. Le parti huguenot se vit menacé tout entier et demanda impérieusement justice, menaçant de se la faire lui-même. C'est sous le coup de cet imminent danger que fut résolu, par Charles IX et sa mère Catherine de Médicis, le massacre de la Saint-Barthélemy (1572) qui vint encore une fois ranimer la guerre civile. De nouveau, catholiques et

(1) *Annuaire de l'Yonne*, 1852, folio 266.

protestants se mirent en campagne. Mais leurs chefs ne soutenaient plus que des intérêts politiques. Ils bataillèrent vaguement pendant plusieurs années sans autre résultat que de ruiner les populations par leurs contributions.

Entre temps, par lettres patentes de septembre 1582 (1), les habitants de Cousin-le-Pont furent autorisés à se clore de « *murs, tours et tournelles pour leur défense et sûreté, sous le consentement du lieutenant général de la province et des habitants de la ville* ». On leur promettait donc satisfaction, mais ces murs ne furent exécutés en réalité qu'en 1603 et 1683 (2). Ce n'est qu'en cette dernière année que l'on fit fermer les faubourgs des Cousins et de Saint-Martin pour les mettre à l'abri des « *périlz et dangers où ils ont été par ci-devant..., à cause des ravaiges, rançonnemens et incursions des gens de guerre qui ont passé, tragent, passent et repassent journellement par ce pays, de quoy ils ont souffert et enduré de grandes pertes* ».

Les déprédations continuaient de part et d'autre ; on n'entrevoyait pas la fin de ces calamités.

Un traité secret d'union entre les catholiques de Bourgogne fut conclu à Dijon en 1587 (3).

En 1588, sur la nouvelle que le roi devait traverser le pays avec les reîtres, on fit armer les casemates des deux portes principales pour en interdire l'accès ; on organisa une compagnie de 40 arquebusiers à cheval ; les magasins furent remplis de poudre (4).

(1) Arch. de la Ville, EE 7.

(2) Arch. de la Ville, CC 220 et BB 1.

(3) Arch. de la Ville, EE 57.

(4) Arch. de la Ville, EE 58.

Le duc de Mayenne devait occuper et défendre la ville, mais la peste y sévissait depuis deux ans ; il jugea prudent de s'arrêter à Pontaubert, où il fut hébergé aux frais de la ville.

En 1589, Sébastien Goreau, avocat et échevin, fut délégué par les Avallonnais pour assister aux Etats de Bourgogne, afin de pourvoir aux expéditions militaires et « *deschasser les ennemis de la Sainte Union* » (1).

Vers le même temps, de graves événements survenaient à Paris : le duc de Guise, chef de la Ligue, était assassiné (1588), à l'instigation de Henri III, la reine-mère mourait (1589) et le roi était lui-même assassiné la même année, sans laisser de postérité.

« Jamais, dit M. Challe, coup de poignard n'a
« produit plus grand effet et révolution plus subite ;
« il dispersa une armée formidable qui assiégeait
« Paris ; il coupa une branche sur l'arbre de saint
« Louis et fit repousser un autre rameau royal ;
« une couronne catholique tomba sur la tête d'un
« prince huguenot, Henri de Navarre, lequel prince
« abandonnant le protestantisme priva les religion-
« naires de leur principal chef et anéantit les espé-
« rances des Réformés. »

(1) Arch. de la Ville, EE 58.

§ VI

AVALLON SOUS HENRI IV (1589-1610)

Résistance des Avallonnais à l'autorité royale (1589-1594)

Il se produisit alors un fait étrange qui explique l'attitude des Avallonnais pendant les premières années du règne de Henri IV. Le droit d'hérédité désignait pour succéder à Henri III le protestant Henri de Navarre. Les Ligueurs soutinrent le droit du peuple à choisir son gouvernement, tandis que les protestants, malgré leurs tendances démocratiques, se rattachèrent au principe d'hérédité. Presque toutes les villes, poussées à la révolte par le duc de Mayenne, qui avait succédé à son frère, le duc de Guise, comme chef de la Ligue, se rangèrent dans son parti et Avallon fut une des premières à lui donner son adhésion (1).

Par délibération de l'assemblée des habitants, un règlement fut imposé pour la garde de la ville en prévision des attaques des ennemis de l'Union des catholiques. L'entrée de la ville fut interdite aux gens suspects ; une compagnie d'arquebusiers montait la garde jour et nuit (2).

La nouvelle de la conversion de Henri IV fut bientôt répandue, mais on ne connaissait pas au juste la vérité, les moyens d'information n'étant ni

(1) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 304.

(2) Arch. de la Ville, EE 59.

sûrs ni rapides. Les uns suspectaient cette conversion, d'autres la niaient même formellement. Les Avallonnais, fervents catholiques, se tenaient sur une défiante réserve et leur ville restait fermée aux troupes royales.

Beaucoup d'autres villes étaient dans les mêmes dispositions, de sorte que Henri, bien qu'héritier légitime, fut obligé de conquérir son royaume les armes à la main. De nouveaux combats étaient à prévoir ; Avallon était plus que jamais décidée à la résistance.

L'armée du duc du Maine, chef ligueur, conduite par le seigneur de Jaulges, entreprit de soumettre Annay et Girolles « *estans rebelles contre le repos et tranquillité publicq* ». Une troupe venue d'Auxerre avec deux canons « *racoustrés* » à Avallon fit le siège d'Annay : deux canonniers furent blessés ; mais le village fut pris, pillé et mis à feu et à sang. La ville d'Avallon fournit des vivres qui lui furent remboursés.(1).

C'est de cette époque que date la construction des quatre bastions en maçonnerie flanqués de guérites que nous avons décrits dans le « *Tour de Ville* » et qui devaient permettre la mise en batterie de canons sur des points culminants dominant les alentours ; on reconstruisait en même temps, pour la seconde fois, la tour de la Petite Porte, située sur le bastion du même nom. On comptait assurer ainsi la sécurité de la ville contre les engins nouveaux employés par les armées royales. Nous ne parlons que pour mémoire de l'*Eperon*

. (1) Arch. de la Ville, EE 58, mémoires de fournitures,

en terre élevé dans le même but derrière la vicomté (1).

Plusieurs seigneurs du pays, bien que catholiques convaincus, s'étaient ralliés au nouveau roi ; de ce nombre étaient les sires de Chastellux et de Ragny ; aussi furent-ils considérés par les habitants comme « *ennemis du Saint Parti* ».

François de la Magdelaine, seigneur de Ragny, était un des personnages les plus influents de l'époque. Il avait servi avec zèle Charles IX et Henri III, et Henri IV ne l'appelait que son « *fidèle Ragny* ». Il fut le plus zélé soutien des royalistes dans l'Avallonnais.

Une troupe de reîtres, commandés par le maréchal d'Aumont, était à Ragny (1590), tenant les Avallonnais en éveil (2) ; Montbard était attaqué sans succès, mais le maréchal s'emparait de Noyers dont Ragny devenait gouverneur. Epoisses, Girolles, Tourde-Pré, Sainte-Magnance étaient déjà occupés par les royalistes. En 1591, une partie de la garnison d'Avallon était appelée au secours de Paris, assiégé par Henri IV. Le moment était favorable pour tenter un coup sur Avallon et amener sa soumission.

Surprise d'Avallon par le maréchal d'Aumont (1591)

Nous faisons le récit de cette agression d'après un acte de l'époque relatif à l'institution de la procession dite de la SAUCISSE (3) dont nous parlerons plus loin.

(1) Voir première partie.

(2) Arch. de la Ville, EE 60.

(3) Ern. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, folio 430.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre 1594, pendant que les habitants reposaient en paix, confiants dans la vigilance des sentinelles qui faisaient faction aux tours et sur les murailles de la ville, « *ce qui fut* »
« *toute/fois négligé par aucuns de la dicte garde,* »
« *ayans leurs quartiers sur la grande porte* », les royalistes, commandés par le maréchal d'Aumont, guidés par les habitants expulsés, s'avancèrent en silence pour surprendre la ville. Ils réussirent à introduire, dans un aqueduc conduisant les eaux de la Grande Porte au fossé de la tour Beurdelaine, un énorme pétard ou « *saucisse* » renfermant 330 livres de poudre, dont l'explosion fut effroyable. Une brèche fut pratiquée, suffisante pour laisser passer trois hommes de front armés ; la première porte, du côté de la ville, fut renversée et portée à dix pas en dedans ; la chaîne qui la joignait et celle du grand pont-levis furent rompues ; la porte d'entrée, les deux tours furent enfoncées, les toitures enlevées et réduites en poussière. La pierre de taille formant l'entrée de l'aqueduc, pesant plus de trois cents livres, fut portée par l'explosion à plus de huit cents pas, sur les Chaumes, en un point où l'on érigea plus tard une croix « *en signe de marque et souve-* »
« *nance* ». Les royalistes s'élançèrent par la brèche et s'avancèrent même jusqu'au château des vicomtes. Mais les habitants, d'abord surpris, se ressaisirent ; ils se précipitèrent « *nuds qu'ils estoient* » sur les assaillants, sous la conduite du courageux mayeur Sébastien Goreau et du syndic. Il y eut plusieurs tués et blessés de part et d'autre ; deux capitaines royalistes furent faits prisonniers. Les assaillants furent enfin refoulés hors de la ville. Cet exploit

remarquable eut lieu la veille de la saint Michel et le succès en fut attribué à l'archange et aussi à l'intercession de saint Lazare dont la relique reposait à la collégiale. Les habitants, de concert avec les chanoines du Chapitre, instituèrent, l'année suivante, une procession commémorative qui devait être célébrée à perpétuité le 26 septembre de chaque année ; elle fut appelée par le peuple « *Procession de la Saucisse* ». Le cérémonial, réglé dans ses moindres détails, fit l'objet d'un traité où l'on trouve le récit de cette défense mémorable.

Le maréchal d'Aumont leva le siège et les Avalonnais purent se réjouir de leur victoire. Ils furent cléments et, à la prière du maréchal, relâchèrent leurs prisonniers, à condition qu'ils ne porteraient plus les armes contre la ville.

A la suite de cette surprise, les défenseurs de la place jugèrent qu'il n'était pas prudent de laisser ouvertes les meurtrières inférieures des tours, par lesquelles on pouvait introduire des explosifs. On remplit de terre et de fascines le sous-sol de plusieurs de ces tours. (Voir première partie.)

Soumission de la ville d'Avallon (1594)

Après la conversion de Henri IV à la religion catholique (1), les Avallonnais furent sollicités de toutes parts de renoncer à la lutte. Chamlemye, qui commandait pour le roi, dans le Nivernais, écrivait entre autres aux Avallonnais une lettre fort habile (1594) : « *Vous avez, écrit-il, seulement*

(1) 25 juillet 1593, Arch. de la Ville, EE 64.

eu la volonté de vous conserver sans retirer aucunes forces qui ravageassent le pauvre peuple ; l'on a jugé que cette forme de procéder était un assuré témoignage que vous aviez eu seulement en l'âme le prétexte de la religion, sans ambition ni avarice. Cela estant, j'estime aussy qu'ayant maintenant ce que vous avez peu demander, savoir, un roy fort catholique, il ne vous restera aultre affection que de luy demeurer fidèles et obéissants sujets » (1).

Toutefois les Avallonnais ne se laissèrent point ébranler et ils en furent félicités par le vicomte de Tavannes, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne pour la Ligue, qui écrivait aux échevins (1) : « *Messieurs, je ne vous saurais assez louer de votre affection et constance au service de Dieu et obéissance de notre Saint Père. La réponse qu'avec faite au sieur de Chamlemye est digne de vous, qui avez la réputation d'être gens de bien et d'honneur..... Quand vous aurez besoin de nous, nous vous yrons assister à votre premier mandement.....* »

De son côté, Georges Filzjehan, lieutenant civil du baillage, écrivait au maire une lettre pleine de dignité et de raison, dont nous extrayons ce qui suit :

« *Dieu nous a donné un roy catholique qui doit être reconnu tel par les démonstrations qu'il en fait. N'entrez point en partage avec Dieu qui a réservé à lui seul de juger de l'intérieur.....*

« *Les armées sont tout près de vous, auxquelles rien ne résiste, voir qu'Auxerre, sur les nouvelles de la reddition de Paris, est sur le point de quitter les*

(1) Arch. de la Ville, EE 64,

armes. Ne vous abusez aussy au secours de votre party, car c'est où on vous attend pour achever votre ruyne.....

« Il n'y a celui de tous ceulx qui sont hors de leurs maisons pour avoir été fidèles serviteurs du roy qui n'ait réservé une bonne volonté à sa patrie et qui, pour la retirer du péril éminent, n'y porte tout ce qui dépendra de lui avec une oubliance du passé.... » (1).

Le fidèle Ragny, le maréchal d'Aumont, firent également de pressantes et affectueuses instances dans les termes les plus conciliants. Mais Ragny, après de vaines tentatives, finit par devenir menaçant. *« Je ne vous sèlerai point, dit-il, qu'ayant vu, par vos dernières lettres, que ne preniez résolution à reconnaître non plus Sa Majesté que lors qu'il n'était point catholique, que je n'aye déclaré de bonne prise tout ce qui viendrait, entrerait et sortirait de votre ville, comme estant ennemys de l'Estat » (2).*

Ni promesses ni menaces ne purent avoir raison de la fermeté obstinée du maire Borot. Il écrivait en effet à M. de Tavannes : *« Mais n'y les douceurs dont il (M. de Ragny) pourrait s'aider à guérir le mal, ny toutes les rigueurs dont il pourrait se servir à nous faire pis, n'auront pouvoir d'altérer le devoir, l'obéissance et le respect que nous devons à Monseigneur et à vous ».*

Mais, observe M. Raudot (2), les événements furent plus forts que l'obstination du Maire et les ligueurs provoquèrent eux-mêmes sans le vouloir le résultat que rien n'avait pu obtenir.

(1) Raudot, *Annuaire de l'Yonne*, 1858.

(2) Raudot, *Annuaire de l'Yonne*, 1858, folio 114.

Le vicomte de Tavannes, repoussé d'Auxerre, obtint du Maire Borot qu'on ouvrit les portes d'Avallon à un petit nombre d'entre eux. Avallon reçut les chefs ligueurs avec empressement, comme des amis ; mais ceux-ci firent bientôt pénétrer leurs troupes dans la place, qui fut soumise aux plus dures réquisitions. Les Avallonnais protestèrent énergiquement, mais de Tavannes les menaça d'une forteresse dont la construction fut en effet adjudgée à un capitaine Robert. Ils se plainquirent alors directement en ces termes, au duc de Mayenne, chef de la Ligue :

« Monseigneur, nous vous avons donné avis, par plusieurs messages, des troupes que M. le vicomte de Tavannes a jetté en cette petite ville du tout affectionnée au saint party de l'Union..... Quoique n'eussions affaire, pour le présent, d'un si grand secours, ce néanmoins nous avons obéi au commandement de Monseigneur le vicomte, qui y a introduit tel nombre de soldats, que nous pouvons dire avec vérité qu'il excède trois fois celui des habitants..... Nous serons contraints d'abandonner nos maisons pour aller par le pays mendier nos vies qui serait un pauvre loyer de nos fidélités et des services qu'avons fait en ce saint party. »

Sur les ordres de Mayenne, de Tavannes se retira de mauvaise grâce, laissant encore une garnison de sept à huit cents hommes.

La ville réclama le remboursement, sur le bailliage d'Auxois, des munitions fournies à *« l'influence et désordonnée garnison que le vicomte de Tavanne y avait introduite à la toutate ruyne du pays »* (1).

(1) Arch. de la Ville, CC 201, et Raudot, *Annuaire*, 1858.

Cette tactique maladroite avait aliéné les esprits. Chaque jour, d'ailleurs, les ligueurs perdaient du terrain : Mailly-le-Château, Vézelay étaient gagnés ou vendus à la royauté et Henri IV faisait son entrée à Paris le 22 mars 1594.

Quelques ligueurs Avallonnais, dont les convictions commençaient à fléchir, complotèrent de délivrer la ville de ces hôtes exigeants. Ils entrèrent en pourparlers avec Edme de Rochefort Pluviaut, gouverneur royaliste de Vézelay ; ils convinrent du jour et de l'heure où les portes de la ville seraient livrées, et, le 31 mai 1594, à 6 heures du matin, Rochefort, à la tête des garnisons de Vézelay et de Montréal, entra à Avallon par la porte Auxerroise, faisant prisonniers le capitaine gouverneur Communes, le capitaine Gouville et les 700 à 800 soldats du *saint parti* qui défendaient la place. Dix soldats lorrains furent tués pendant l'action, mais pas une seule maison ne fut pillée ; on rappela les habitants qui avaient été exilés et la paix fut rétablie. Les Avallonnais, anciens ligueurs ou royalistes, réconciliés désormais, envoyèrent une délégation au roi et lui proposèrent leur soumission sous la forme d'un *Acte de capitulation* que nous reproduisons dans ses principaux articles :

CAPITULATION

Faite en l'an 1594, le 12 juillet
entre les habitans d'Avalon et le roi Henri IV (1)

AU ROY,

Sa Majesté est suppliée en toute humilité de vouloir recevoir en sa bonne grâce et obéissance les échevins, manans et habitans de la ville d'Avalon et tout ce qui dépend du bailliage d'icelle et de leur accorder les articles ci-après :

ARTICLE PREMIER

Conformément à ses édits généraux et particuliers, ordonner qu'il ne se fera en la dite ville et aux faubourgs d'icelle, n'y au dedans du dit bailliage d'Avallon, aucun exercice que de la religion catholique, apostolique et romaine.

ARTICLE 2

Que les officiers royaux et du corps commun de la dite ville seront de la dite religion catholique.

ARTICLE 3

Décharge des décimes pour un temps en faveur des ecclésiastiques.

ARTICLE 4

Abolition de tout ce qui s'est passé en temps de guerre.

Le Roy a agréable la très humble soumission des supplians et veut les reconnaître désormais pour ses bons et loyaux sujets.

Le Roy ordonne que dans les villes et faux bourgs d'Avalon, il ne se fera aucun autre exercice de religion que de la catholique, apostolique et romaine ; ne es autres villes et lieux du dit bailliage ; défendu par l'édit de l'an mil cinq cent soixante-dix-sept et déclart faite sur l'observation d'y celui.

Idem

Décharge les supplians des décimes depuis l'an 1539 jusqu'en février 1593.

Accordé.

(1) Arch. d'Avallon, EE 64 et AA 3. Cette pièce a été lacérée ; mais on la trouve reproduite dans un manuscrit de la bibliothèque intitulé *Anecdotes Avalonnaises*, folio 985.

ARTICLE 5

Fortifications. — Leur accorder qu'ils puissent continuer les fortifications et constructions des boulevards commencés au devant de la Grande Porte de la dite ville et qu'à cet effet il leur soit permis de lever sur le dit bailliage la somme de deux mille écus pour une fois, ou pareille somme sur les greniers à sel de la dite ville et lever sur chacun minot vingt sols.

Le Roy leur accorde dix sols pour minot de sel vendu au grenier à sel d'Avalon seulement.

ARTICLE 6

Que Sa Majesté restituera aux habitans dans leurs droits, privilèges, concessions, octrois, franchises, libertés, immunités et usage de bois, etc.

Accordé comme ils en ont bien et duement jouit auparavant les troubles.

ARTICLE 7

Rétablir le bailliage qui avait été transféré à Montréal.

Accordé.

ARTICLE 10

Confirmer aux dits habitans les privilèges qu'ils ont de choisir et élève chacun un capitaine et lieutenant d'icelui, en la dite ville, lequel lieutenant sera néanmoins natif d'icelle, pour être le dit capitaine logé par les vénérables doyen, chanoines et chapitre de Saint-Ladre en la dite ville et fournir d'ustensiles nécessaires à la condition et qualité d'ycelui capitaine, selon les chartes et privilèges que les habitans en ont des défuns rois.

Accordé comme ils en ont cy-devant bien et duement jouit.

ARTICLE 11

Capitaine gouverneur. — Et en conséquence supplie très humblement Sa Majesté leur accorder pour capitaine et gouverneur de la dite ville, tant en paix qu'en guerre, le sieur Rochefort Plucault qu'ils ont élu par assemblée commune et duquel les gages accoutumés être payés aux gouverneurs des autres villes et gouvernements de France, seront pris et levés sur le dit bailliage d'Avalon.

Accordé.

ARTICLE 12

Levée et entretien de troupes. — Que pendant les dits troubles sera levé et imposé la somme nécessaire, tant sur le dit bailliage que ailleurs, pour l'entretien des compagnies, tant de pied que de cheval, que Sa Majesté jugera nécessaire pour la conservation de la dite ville, lesquelles compagnies demeureront sous la charge du sieur de Rochefort et seront tirées du régiment du sieur de Blanchefort; dont la sienne en sera l'une; attendu qu'icelui sieur a fait serment à Sa Majesté, en la reddition d'icelle; en néanmoins suppliant Sa dite Majesté que les dites compagnies n'excédant le nombre de cinquante chevaux et de cent hommes à pied; si moindre il ne lui platt l'établir.

A été particulièrement satisfait au sieur Rochefort sur cet article.

.....

ARTICLE 18

Demeureront les dits habitants déchargés de l'élection des mairies en la ville d'Avallon, par eux faite durant les dits derniers troubles, etc.

.....

Accordé comme le tout était avant les troubles.

ARTICLE 21

Procès fait à Robert, de la prodition qu'il a voulu faire de la ville auparavant la dite réduction en y entreprenant la construction d'une citadelle.

Le Roy veut que la punition du dit crime se fasse.

ARTICLES 22 A 25

Gratifications et offices divers.

Accordés (avec certaines réserves).

ARTICLE 26

Confiscation des biens des ligueurs et rebelles.

Accordé.

Les présents articles ont été vus et répondus par le Roy au camp devant Laon, le 12 juillet 1594.

Signé : HENRI.

Et plus bas,

Contresigné : POTIER.

La députation chargée de présenter au roi l'Acte de Capitulation se présenta devant lui à Laon, dont il faisait le siège, dans les premiers jours de juin 1594. Le 9 juillet, Henri IV écrivait aux échevins la lettre suivante :

« Chers et bien amez, puisqu'il a plu à Dieu vous faire la grâce et nous donner le contentement de vous

voir, avec tous nos bons sujets réunis à notre obéissance, nous voulons désormais embrasser votre protection et vous faire pareil traitement qu'aux autres, qui nous sont, comme vous promettez que serez, nos bons et fidèles sujets, nous avons, en cette considération, favorablement reçu voz députés, répondu sur chacun de vos articles aultant à votre contentement et soulagement que nos affaires l'ont pu permettre. Il reste que vous soyez soigneux de votre conservation et ayez telle correspondance avec le sieur de Rochefort, que nous vous donnons pour gouverneur, que vous puissiez garantir des entreprises et mauvais desseins de nos ennemis et vous maintenir et conserver en paix et tranquillité, tel que le bien de notre service le requiert.

« Donné au camp devant Laon, le 9^e jour de juillet 1594.

« Signé : HENRI. »

Par lettre du 12 juillet suivant, Henri IV ordonna au parlement de Bourgogne de *« vérifier et entériner ses réponses aux articles présentés par ses chers et bien aimés les échevins, manans et habitans de sa ville d'Avalon et notamment le rétablissement, confirmation et continuation des privilèges qu'ont les dits habitans de l'élection pour chacung an d'ung capitaine et lieutenant d'iceluy en la dite ville, et tous autres privilèges, franchises et immunités ».*

Union et oubli, telle fut la devise du roi. Il était trop grand et trop généreux pour exercer des vengeances ; il ne songea plus qu'à pacifier les esprits et à guérir les plaies du pays par une sage administration.

Après la reddition de la ville, les ligueurs les plus intraitables de la veille devinrent les plus chauds partisans du lendemain. Il faut cependant en exempter le maire Joseph Borot qui mourut, dit-on, de douleur le 10 juillet suivant, en déplorant l'inconstance de ses anciens amis.

La suppression de la mairie était une condition de l'acte de soumission ; elle ne fut rétablie qu'en 1693, lorsque Louis XIV rendit cette charge vénale et héréditaire.

Cet acte conférait à Rochefort les fonctions de gouverneur de la ville.

Sébastien Goreau, qui avait été, comme nous l'avons vu, un des plus énergiques défenseurs de la ville, qui avait même pris une part active à la fondation de la « procession de la Saucisse », prit également l'initiative de la « procession de la Délivrance », destinée à commémorer l'entrée des royalistes à Avallon. Cette cérémonie, calquée sur la précédente, fut moins éphémère, car elle fut célébrée pendant près d'un siècle, au dernier jour de mai, aux frais de la ville, ainsi que l'indiquent les comptes.

Le 27 mars 1593, les échevins et le procureur syndic se présentèrent donc devant les chanoines de Saint-Lazare : « *Nous devons, dit le procès verbal, rementevoir le péril dont Notre-Seigneur, par sa seule Providence, a tiré cette ville le dernier jour du mois de mai 1594, étant détenue et occupée par gens de guerre, tenant pour lors party contraire à Sa Majesté ; outre le mauvais traitement qu'ils faisaient aux dits habitans, voulaient bastir une citadelle à la grande porte de la dite ville pour la tyranniser.....* » puis après avoir rappelé l'exploit de Rochefort : « *Dieu*

nous a fait paraître avoyr singulièrement aymé notre ville. Dont nous avons tous occasion de lui rendre grâces, à jamais mesmement de ce que en un jour d'heur il a, par sa seule puissance, réconcilié les magistrats et bourgeois de la dite ville, absents pendant les présents troubles, avec ceux qui y étaient demeurés, comme si la guerre civile jamais ne les avait divisés ».

Lorsqu'on lit attentivement les lettres des chefs ligueurs ou royalistes contenues dans nos archives, on est amené à faire plusieurs constatations intéressantes :

1° Malgré l'acharnement d'une longue guerre civile, les chefs ligueurs, aussi bien que les chefs royalistes et les représentants de la commune, ne se sont jamais départis, dans leur correspondance, de la courtoisie que se doivent des gens bien élevés. Ils déplorent l'obligation de se combattre sans jamais suspecter la loyauté de leurs adversaires ; il faut y voir encore le respect naturellement dû à une vaillante cité combattant pour ses libertés.

2° On admire aussi la longanimité déployée par Henri IV, pour ramener son peuple à lui ; cinq années durant, Avallon lutta contre la royauté et il ne lui fit entendre, après sa soumission, que des paroles de clémence. On reconnaît ici le roi gentilhomme qui fournissait lui-même des vivres au peuple de Paris qu'il assiégeait. « *J'aimerais mieux n'avoir point de Paris, disait-il, que de l'avoir déchiré et en lambeaux.* » Politique ou bonté d'âme, ce sentiment mérite d'être admiré.

3° Enfin, les Avallonnais surent se montrer dignes de la générosité de leur souverain. Leur soumission fut aussi loyale que leur résistance avait été acharnée et il serait injuste d'attribuer à la versatilité leur changement d'attitude : ils furent vaincus autant par la magnanimité du roi que par les misères et les privations d'une longue guerre civile. On ne peut leur refuser ni la fermeté des convictions, ni le sentiment profond du devoir, ni le courage qui en découle.

AVALLON APRÈS HENRI IV

Coup d'œil général

Avallon, après son affranchissement, en l'an 1200, se donna, comme nous l'avons vu, une organisation municipale autonome. Elle nomma, en assemblée générale, des échevins chargés d'administrer la cité.

Leur premier acte fut d'entreprendre une série de travaux qui devaient faire de la ville une forteresse capable de tenir en échec les ennemis de toutes sortes qui depuis longtemps menaçaient sa sécurité et celle de la province.

Nous avons vu ses habitants résister avec vaillance aux déprédations d'aventuriers sans scrupules qui la menaçaient d'une ruine totale ; rester jusqu'à la fin fidèle à son suzerain, le duc de Bourgogne ; édifier enfin, au prix de sacrifices énormes, le principal boulevard de la province sur sa frontière de l'Est.

Après Charles-le-Téméraire, mort sans enfant mâle (1477), Avallon suit le sort de la province, qui est incorporée à la monarchie par Louis XI ; la patrie s'est agrandie ; mais, en même temps, s'est élargi le sentiment patriotique de sa population qui deviendra aussi fidèle à ses rois qu'à ses ducs.

Avec le xvi^e siècle, les luttes provinciales ont disparu ; le rôle d'Avallon comme ville de guerre est fini ; elle a cessé d'être ville frontière. Elle ne combattra plus pour les franchises de la province ou de la cité ; elle se ralliera franchement à la mère patrie

à qui elle fournira son contingent de défenseurs et ses subsides de guerre. Nous la verrons s'associer avec enthousiasme aux succès des armées françaises au-delà du Rhin et des Pyrénées, célébrer et fêter avec exaltation les événements heureux survenus aux souverains : naissances, mariages, sacres ou couronnements, etc.

Elle n'a plus besoin d'augmenter ses fortifications qui sont à leur apogée à la fin du xvi^e siècle ; elle se contentera d'y faire les réparations urgentes jusqu'à ce que leur inutilité ait été constatée. On continuera à s'exercer au maniement des armes, plutôt par habitude que par nécessité.

La compagnie des arquebusiers, la milice bourgeoise, des garnisons momentanées, entretiendront encore l'esprit militaire toujours vivace, après la réunion de la Bourgogne à la France. Les fortifications ne seront plus gardées que par intermittence, le service du guet se relâchera jusqu'à son abandon définitif, et les portes de la ville, fermées pendant la nuit, ne la défendront plus que contre les vagabonds sans aveu ou d'origine douteuse, apportant avec eux la misère et la peste. La prudence, tempérée par la charité, obligera la ville à ouvrir aux malades contagieux des refuges temporaires sur la Morlande, sur les Chaumes et à la Maladière.

Nous verrons enfin les Avallonnais, toujours chevaleresques, conserver le culte de la patrie à laquelle ils fourniront d'illustres généraux et, toujours généreuse, accueillir ses hôtes de passage avec une cordiale hospitalité.

Mais l'histoire d'Avallon ne présentera plus de ces faits saillants qui font époque dans les annales d'une

ville. Heureux, dit-on, les peuples qui n'ont pas d'histoire : ce sera sans doute la conclusion de cette dernière période.

Telles sont les réflexions que peuvent susciter les pages que l'on vient de lire et qui ne peuvent qu'être corroborées par l'exposé des faits suivants qui appartiennent encore à la *Chronique militaire Avallonnaise*.

**Entretien des fortifications, charges militaires
au XVII^e siècle**

Bien que les fortifications fussent achevées à l'origine du xvii^e siècle, les dépenses les concernant continuèrent cependant à avoir une certaine importance. Mais on peut se rendre compte qu'il ne s'agit plus que de travaux d'entretien, de réparations d'avaries causées par des intempéries ou de frais occasionnés par le mouvement des troupes de guerre.

Ainsi, en l'année 1601, un ouragan épouvantable sévissait sur Avallon, détruisant une partie du clocher de Saint-Lazare, renversant des murailles et des eschifs, découvrant 200 maisons et plusieurs tours ou portes de la ville (sans compter les Cousins). Aussi le budget fut-il sérieusement atteint, pendant plusieurs années, par les réparations de ces dégâts (1).

En 1601, on fait de grosses réparations à la tour d'horloge (2), où l'on dépense à la toiture pour fermeture de trois brèches résultant de l'orage, 95 écus.

(1) Moreau, *Bulletin* 1874.

(2) Arch. de la Ville, CC 208.

En 1604, on paie pour réparations de tours porteries, etc., 743 livres (1).

En 1606, on continue la réparation des brèches, 1322^l (2).

En 1607, on continue la réparation des brèches en trois points, 3399^l (3).

En 1614, on remet à neuf 5 pièces de canon qui gisaient à terre: dépense, y compris remontage, 310^l (4).

En 1615, on paie pour reconstruire une grosse muraille, 3185^l (5).

En 1617, on fait les planchers de 3 tours, 110^l; on répare un pont-levis, 270^l; on fait 3 barrières, 197^l; on répare la charpente des tours, corps de garde. sentinelles, 873^l (6).

En 1619, on paie pour réparations aux murailles et dérasement de roches le long du chemin de ronde, 242^l (7).

La même année, on paie pour réparations aux pont-levis et curage de fossés, 678^l (7).

On fait encore des réparations aux murailles, 1265^l.

En 1622, on paie pour réparations aux murailles et fermeture d'une brèche près la tour de Pontaubert 4300^l (8).

On garde les portes pendant les vendanges.

En 1625, on paie pour réparations aux boulevards de la grande porte et de la porte auxerroise, 4080^l (9).

(1) Arch. de la V., CC 211.

(2) — — 213.

(3) — — 217.

(4) — — 220.

(5) — — 224.

(6) Arch. de la V., CC 223.

(7) — — 228.

(8) — — 232.

(9) — — 233.

En 1629, on refait une muraille au bastion de la petite porte, 912^l (1).

On fait garder les portes pendant le passage des Suisses.

En 1631, on paie pour « le délogement de 4 compagnies du régiment de M. de Plessis-Praslin », 2 pistoles (2).

En 1632, on fait de grandes dépenses à l'occasion de la première entrée, à Avallon, du prince de Condé, Henri de Bourbon, gouverneur de la Bourgogne pour le roi Louis XIII ; on lira plus loin la description spéciale de cette cérémonie qui ne coûta pas moins de 1600^l (3), non compris l'appropriation du logis gratuitement offert.

En 1636, on fait garder les portes par 100 hommes, afin d'interdire l'entrée de la ville aux malades atteints de maladies contagieuses.

En 1640, on fait une muraille autour de l'éperon de la vicomté, 1280^l (4).

On fait des terrassements aux bastions de Beurdelaine et Porte-Auxerroise, 1880^l (5).

En 1642, on paie à M. de Chastellux, capitaine de cheval-légers, y compris le logement, 3742^l (6).

En 1643, dépenses pour logement de troupes et de prisonniers espagnols faits à la bataille de Rocroy, 1327^l, plus pour garnisons 2565^l = 3892^l (7).

En 1649, logement de troupes, 1292^l (8).

En 1650, à divers régiments conduits par M. de Vendôme, 1303^l (9).

(1) Arch. de la V., CC 235.

(2) — — 238.

(3) — — 238.

(4) — — 248.

(5) — — 248.

(6) Arch. de la V., CC 250.

(7) — — 251.

(8) — — 256.

(9) — — 257.

En 1653, les dépenses pour la subsistance des troupes et les frais de garnisons, remboursement aux hôteliers, etc., ont une importance exceptionnelle : les frais de garnison, en quartier d'hiver, de 6 compagnies du régiment de Bourgogne coûtent. 43152^l
 le passage en juin de 20 compagnies 1112^l
 le remboursement aux hôteliers 5058^l
 Total 49322^l (1)

En 1646, le boulevard de Beurdelaine est revêtu de pierres de taille et l'on répare plusieurs bastions, 5000^l (2).

En 1652, on fait des réparations à la
 grande porte 1243^l
 — on relève la muraille près la
 tour de Pontaubert 2100^l
 — on répare le bastion de la
 petite porte 2500^l
 Total 5843^l (3)

En 1679, on refait les pont-levis de la grande porte et de la porte auxerroise, 84^l (4).

En 1708, on dépense, pour l'entretien du fossé, 337^l (5).

En 1717, on dépense, pour réparations aux murailles, 1209^l (6).

En 1732, plusieurs tours et terrains qui les avoisinent se louent depuis quelques années par « *baux amphytéotiques* ».

En 1737, on dépense pour troupes de passage, 213^l (7).

(1) Arch. de la V., CC 259.	}	(5) Arch. de la V., CC 312.
(2) — — 266.		(6) — — 322.
(3) — — 266.		(7) — — 343.
(4) — — 282.		

En 1743, 8 miliciens de la ville, ayant reçu 168^l pour rejoindre leur garnison, s'enfuient en route, sont repris et enfermés à la prison de Dijon et la ville est obligée de payer, pour leur entretien et gardiennage, 930^l (1).

En 1746, des prisonniers hollandais sont logés à Avallon dans l'hôpital ; on les occupe à faire des chemins et à enlever des terres près de l'hôpital. Quelques-uns s'enfuient ; on les retrouve dans les bois de Rouvray. Dépense importante (2).

A partir de ce moment, les frais d'entretien des fortifications diminuent, la population augmente, la ville tend à s'agrandir ; on ne songera plus bientôt qu'à raser la partie Nord des fortifications qui est un obstacle à son agrandissement. Nous avons exposé, dans la première partie de cette notice, les difficultés que la ville eut à surmonter à ce sujet.

Dons faits par la ville à divers personnages

A l'époque de la Féodalité, les populations, soit spontanément, par pure courtoisie, soit dans le but intéressé de se concilier les bonnes grâces des autorités militaires ou civiles, leur faisaient des présents proportionnés à l'importance de leurs charges, et ceux-ci ne croyaient pas déroger à leur dignité en les acceptant.

Les comptes des receveurs contiennent quantité d'articles pour acquisitions diverses faites, dans cette intention, sur l'ordre des échevins. C'étaient surtout

(1) Arch. de la V., CC 350.

(2) — — 355-56-57.

des vins en fûts ou en bouteilles, de l'hypocras (1), des truffes, du miel, du gibier, des confitures, de la volaille, etc. Pendant le xviii^e siècle surtout, une bonne partie des deniers communs passaient en présents de vins en fûts à des fonctionnaires qui s'étaient habitués à considérer ces largesses comme un droit acquis. En 1659, le duc d'Epéron, gouverneur de la Bourgogne pour Louis XIV, ne craignit même pas d'obliger les villes à racheter les frais de ses entrées ; Avallon payait de ce chef 4.500 liv. (2) ; mais cela n'est pas très surprenant à une époque où la plupart des charges publiques étaient devenues vénales.

Voici quelques-uns de ces articles (3) :

xv^e SIÈCLE

- 1428 Don au maréchal de Bourgogne, pain, vin, avoine
11^l 4^{sr} ;
- 1435 Pour 2 muids de vin donnés au maréchal gouverneur,
14^l ;
- 1441 Présent de trois saumons au maréchal ;
- 1443 Présent de vin et avoine à l'archevêque de Besançon
venu en pèlerinage à Saint-Ladre, 16^{sr} 2^d ;
- 1448 Pour un mouton gras aux officiers de l'évêque ;
- 1451 Pour une anguille et un « brocheraul » envoyés au
receveur d'Auxois, 7^{sr} ;
- 1451 Pour un demi-veau et un demi-mouton à M. de Vil-
larnoul, 9^{sr} ;
- 1466 Pour quatre pintes d'hypocras au maréchal de Bour-
gogne, 18^{sr} ;

(1) Boisson fermentée et aromatisée où il entrait du vin et du miel.

(2) Arch. de la Ville, BB 2 C.

(3) Arch. de la Ville, CC 84 et suivants.

- 1456 Pour 10 pintes de vin au bailly d'Auxois, un veau et un setier d'avoine, 18^{es} 2 niq. ;
- 1471 Présent à M. de Villarnoul : un baril de harengs, 8^s 3^l, 1/4 de « *souere* » fin, 17^{es} 3^d, 11^l de figues ;
- 1478 6 moutons « *souls lesne blanche* » donnés vivants à la maréchale de Bourgogne, 6^l 2^{es} 1 bl. ;
- 1478 Pour 6 pintes d'hypocras à Jean de la Rochette, doyen d'Avallon, et 2 à Guillaume de Tiersant, capitaine de la ville, 2^l 2^{es} ;
- 1482 A Bertrand de Lignièrès, lieutenant du gouverneur de Bourgogne, 8 écus « *à lui promis pour coiter la joule des gens de guerre* » ;
- 1484 Au maréchal de Bourgogne « *pour l'exemption de garnison* » ; 14^l 3^{es} ;
- 1494 Au maréchal de Bourgogne, pour 50 moutons, 57^l ;
- 1495 « *Pour captiver la bégnivolence* » des commissaires chargés de loger en garnison à Avallon les gens du grand Bâtard de Bourbon, 7^l 15^s.

On remarquera que quelques-unes de ces dépenses frisent de près la corruption.

XVI^e SIÈCLE

- 1522 Présent de vin à M. de la Trémouille, gouverneur de Bourgogne, 4^l 5^s ;
- 1522 30 muids de vin à M. de Jonnelles en reconnaissance de services rendus à la ville, 220^l ;
- 1530 Pour le vin donné à M. l'amiral (?) et « *à madame sa femme* », 7^l 7^s ;
- 1535 Pour la dépense de plusieurs capitaines conduisant l'armée du duc du Maine, 3 écus ;
- 1536 Au commissaire des étapes « *à l'occasion de ce que les dits commissaires auraient fait rabais et diminution de la « cothe » qu'ils demandaient à la ville* », 8 écus 2 tiers ;

- 1589 Pour 8 brochetons, 4 carpes et 2 cardons « *délivrés à la cuisine du duc de Nemours* », 35^s ;
- 1589 Pour confitures données à Madame d'Alincourt, 2 écus 3^s ;
- 1598 Pour un muid de vin donné à M. de Pluvot, gouverneur de la ville, lorsqu'il « *fit son entrée en icelle après ses espousailles* », 12 écus ;
- 1598 Pour deux « *simaizes* » de vin et deux « *paintes* » et demie d'hypocras, 24^s ; on tire le canon à son arrivée ; Offrande au maréchal de Biron ; frais d'une chasse, on offre un sanglier, on tire le canon ; il est logé chez le lieutenant Filsjehan.

XVII^e SIÈCLE (1)

- 1603 14 pintes d'ypocras rouge et blanc sont portés à Ragny à M. Legrand, gouverneur de Bourgogne ;
- 1615 Pour deux feuilletes données au Minimes, 36^s ;
- 1629 Pour 6 boites de confitures à M. le duc de Bellegarde, 18^s ;
- 1630 Pour confitures à Madame de Launay, 24^l 10^s ;
- 1631 Au secrétaire de M. de Bellegarde pour avoir « *le délogement de 4 compagnies* », 2 pistoles ;
- 1633 Pour 8 carpes aux Minimes et aumônes, 54^s ;
- 1633 Pour le prix de quatre arpents de bois donnés pour la fourniture de Mgr le prince de Condé, 96^l ;
- 1633 Pour trois feuilletes de vin au même, 50^s ;
- 1634 Pour les « *menues parties* » de la dépense de Mgr le prince, 468^l 15^s, et à plusieurs reprises du vin et du bois ; pour faire pêcher, 40^l ;
- 1634 Pour des « *treuphes* » présentées à Mgr le prince, 3 feuilletes de vin, brochets, carpes, bois et autres « *menues parties* » nécessaires à son entretien, 541^l ;

(1) Arch. de la Ville, CC 210 et suivants.

- 1635 On fait pêcher pour lui, on lui fournit vin et bois, 48' ;
1636 On nettoie le logis qui doit être habité par le prince et son fils le duc d'Enghien, X ;
1638 Plusieurs dépenses pour Monseigneur, notamment à M. Filsjehan, *gentilhomme de Mgr le Prince*, 1600' ; pour conduire son fils, le duc d'Enghien, l'installer à Avallon, le conduire à Semur, etc., X ;
1641 A M. Filsjehan, comme ci-dessus, 500' ;
Achat par la ville de la maison donnée à Mgr le Prince, 8200' ;
1642 A M. Filsjehan, 1030' ;
On va à Chablis puis à Dijon « rendre les devoirs » à Monseigneur, porter un pâté, un présent de 300' au comte de Chastellux, capitaine de cheveu-légers, 1543' ;
1645 Achat d'un chevreuil, perdrix et levreaux, 40' ;

Et, dans la suite, d'autres présents semblables et souvent très importants au prince de Condé ; nous n'en continuons pas l'énumération. (Voir archives de la Ville, CC 255 et suiv.)

- 1650 Voyage d'échevins à Dijon pour acceptation d'une donation de M. Odebert ; frais, 157' ; 16 perdrix, 16' ;
1656 Confitures aux dames d'Epernon, 16' ;

On commence à offrir des vins d'honneur ; cet article de dépenses se représente souvent les années suivantes.

Vin d'honneur à l'évêque d'Autun et un muid de vin offert, 68' ;

- 1660 Vin offert à Madame la comtesse de Chastellux, à M. Seguenot, avocat général, à M. Filsjehan, maître des comptes ;

- 1663 Achat d'un « *liepvre* » et quelques « *treffes* » pour le prince de Conty passant par la ville, 48^s ;
37 pintes de vin, 9^s ;
Vin d'honneur à M. de Guitault, 3^l 4^s ; un lièvre, 40^s ;
Confitures à Madame de Guitault, 13^l ; à Madame de Chastellux, 18^l 10^s ;
Pour vin au comte de Chastellux, 4^l 10^s ;
- 1671 Au duc d'Enghien, gouverneur de la province, qui va faire son entrée à Dijon, vin, truffes, 107^l 7^s ;
Vin d'honneur à l'évêque d'Autun, à M. d'Epinal, élu de la province, à M. Filsjehan, maître des comptes, et à M. de Berbisy, X ;
- 1674 Vin d'honneur et poisson à 6 personnes ; ens. 16^l 8^s ;
- 1678 Vin d'honneur et notamment au gouverneur de la ville, 108^l 3^s ;
- 1686 Vin d'honneur offert à des officiers de dragons ; à M. Legoux, président à mortier ; à Mgr l'évêque d'Autun, etc. ;
- 1686 Confitures à Mesdames de Chastellux, de Saint-Chamant, de Barillon, plus 12^l de truffes à MM. de Chastellux et de Saint-Chamant et de vin d'honneur ;
- 1691 On fait remplir les cimaizes (1) pour offrir au colonel du régiment de Vaugrenan ; pour M. de Bertier ; pour Mgr d'Autun, etc. ;
- 1700 Vin d'honneur à M. de Tavannes, gibier à l'intendant ;

XVIII^e SIÈCLE (2)

- 1701 9 pintes de vin à M. de Montbéliard, élu de la province, 4^l 10^s ;
- 1703 28 pintes de vieux vin à M. Jacob, élu de la province ; Ferrand, conseiller ; à l'évêque d'Autun, etc. ;

(1) Fûts en métal appartenant à la ville, d'une contenance fixe.

(2) Voir Arch. CC 304 et suiv.

- 1704 Présent à M. le maréchal de Vauban ; on chasse deux fois ; et un autre présent à l'occasion de la première entrée de l'évêque d'Autun ;
- 1709 Vin d'honneur à M. Varenne, commissaire, pour la visite des blés ;
- 1715 Vin d'honneur à M. Forest, commissaire aux étapes, Champion, élu du Tiers-Etat, etc. ;
- 1718 Vin d'honneur offert à M. Cl.-Ant. Champion lors de son installation comme maire, et à divers ;
- 1719 Pour vin envoyé à M. l'intendant, 201^l 5^s ;

Ici commence la distribution des vins en fûts et l'on verra combien cet abus criant devient onéreux pour la ville.

- 1720 On envoie trois feuilletes de vin à M. Milloin, secrétaire des commandements ; dépense, 103^l 9^s ;
- 1720 Pour quatre feuilletes de vin à M. d'Auteuil, gouverneur d'Avallon, 160^l ; envoi à Paris, 44^l 9^s ; quatre feuilletes à M. l'abbé Mongin, 241^l 10^s ;
- 1721 Vin à M. Bouhier, élu des Etats, Durand d'Aussy, grand-maitre, et de Bierre, 229^l 3^s ; au grand-maitre d'Auxy, de Besançon, y compris transport et emballage du vin, 327^l 5^s ;
- Vin à M. Chartraire, comte de Bierres, 235^l ;
- 3 feuilletes à M. Fargez, « *en reconnaissance de ses soins pour obtenir l'arrêt concernant les bois morts* », 232^l ;
- A M. Parent, secrétaire de l'intendance, 130 lit. ; à M. Raclet, secrétaire de M. d'Auxy, 200^l ; à MM. Boillon et Michaut, greffiers des commissaires à Dijon, 120^l ; au maire d'Auxonne de passage à Avallon, pour 9 pintes de vin, 11^l 5^s ;
- 1729 Pour le vin *qu'on a pris l'habitude* de donner aux chefs de l'administration, ce qui est devenu comme un droit afférent à leur charge, car plusieurs réclament ou font réclamer, 757^l 5^s ;

- 1763 Vin à chaque instant envoyé comme présent à l'intendant, au commandant de la province, au gouverneur de la ville, au secrétaire des commandements (1) ;
1774 On paie pour les vins d'honneur habituels, 1877' (2) ;
1779 — — — 1257'.

Cette énumération, qui est loin d'être complète et qui pourrait être continuée pour les années suivantes, suffit à confirmer notre appréciation. Il est fâcheux, pour la mémoire des Champion, que cet abus ait pris naissance à l'époque où ils administraient la ville à titre de maires perpétuels ; on sait à quel point leur administration fût favorable, d'autre manière, aux embellissements de la ville (3).

Le prince de Condé à Avallon et son fils le duc d'Enghien
(1632-1660)

En 1632, les Echevins d'Avallon ayant été prévenus de la prochaine arrivée en leur ville du prince de Condé, prince de la maison royale, lui préparèrent une réception pompeuse, digne de leur hôte et digne de leur ville.

Une maison appartenant à la famille Filsjehan, située au centre de la ville (4), fut louée à cette intention, ornée de tapisseries empruntées à Vézelay et appropriée au service du prince et de ses serviteurs. La ville fut décorée d'arcs de triomphe, de mâts avec

(1) Arch. de la Ville, CC 372.

(2) — CC 383.

(3) Renvoi (4) du folio 83, 1^{re} partie, années 1902-1903.

(4) Ecole communale de filles.

écussons représentant le roi et le prince ainsi que leurs armes (1), enguirlandés de lierre et surmontés de banderolles flottant au vent (2).

Une nombreuse députation, accompagnant les échevins, alla au-devant du prince-gouverneur jusqu'à Cussy-les-Forgés. Le maire Borot alla même jusqu'à Saulieu. On fit disparaître la potence de justice dressée à l'entrée de la ville afin de ne pas blesser la vue de « Monseigneur le Prince ».

Il fut conduit processionnellement en sa demeure sous un dais orné de halberdiers. (Détail à noter : les valets du prince s'emparèrent du dais après la cérémonie et la ville dut le leur racheter.) Une grande revue eut lieu sur les Chaumes. La ville lui fit présent d'un plateau en argent ciselé et doré, acheté à Dijon, portant les armes du prince et celles de la ville, lequel coûta 530 livres 5 sols ; elle lui fournit des provisions de toutes sortes : du vin, du gibier, du poisson, etc. ; il y eut de grandes réjouissances (3).

Cette réception enthousiaste flatta beaucoup le prince, qui prit les Avallonnais en affection. Il eut plaisir à séjourner parmi eux, à chasser au faucon dans les plaines voisines et au sauglier dans les forêts du Morvand.

Quatre ans plus tard, il revenait à Avallon avec son fils, le duc d'Enghien, encore enfant, pour le soustraire à la peste qui régnait à Dijon.

(1) Ces écussons furent peints par Jean Boizard et Pierre Perruche auxquels il faut attribuer aussi sans doute les devises et peintures de la salle des échevins.

(2) Arch. de la Ville, CC 239, et Baudoin, *Bulletin de la Société d'Etudes*, 1883.

(3) Prot, petite brochure intitulée : *Entrée solennelle à Avallon du prince de Condé*.

En 1640, la ville ayant acquis l'immeuble des Filsjehan, l'offrit au prince qui l'accepta comme gage d'affection. De temps à autre, il venait s'y reposer de ses campagnes et chasser. Lui, et son fils après lui, en jouirent pendant une vingtaine d'années.

Le prince de Condé mourut en 1646. Ce fut un grand deuil dans Avallon. Un service solennel fut célébré dans les églises de la ville pour le repos de son âme. L'année suivante, on célébrait encore un service d'anniversaire ; les cloches sonnaient par trois fois (on payait 10 livres aux sonneurs) (1).

Réjouissances publiques

A dater du xvii^e siècle, la ville ne fut plus mêlée directement aux événements militaires de la monarchie ; mais elle participa avec un enthousiasme parfois onéreux aux réjouissances publiques qui suivirent les événements mémorables de notre histoire nationale : victoires, traités de paix, naissances ou couronnements de princes royaux.

Nous en ferons mention à partir de 1643, date de l'avènement de Louis XIV :

Années	ÉVÈNEMENTS CÉLÈBRÉS — DÉTAILS	Dépenses	Renvoi aux Archives
1643	Prise de Thionville, feux de joie....	20 ^l	(CC 251)
1646	Prise de Dunkerque (main d'œuvre), feux de joie.....	6 ^l	(CC 253)
1654	Prise d'Arras, feux de joie.....	64 ^l 10 ^s	(CC 260)
1660	Paix des Pyrénées, feux d'artifices, pain, vin, échaudés, mâts décorés, décharges de couleuvrines.....	68 ^l	(CC 267)
1661	Naissance du Grand Dauphin, feux de joie.....	28 ^l	(CC 268)
1678	Traité de Nimègue, feux de joie.....	66 ^l 5 ^s	(CC 281)

(1) Arch. de la Ville, CC 254.

Années	ÉVÉNEMENTS CÉLÈBRES - DÉTAILS	Dépenses	Renvoi aux Archives
1679	Réception du duc de Bourgogne; on lui offre les clefs de la ville.	263 ^l 30 ^s	(CC 282)
1682	Naissance du Dauphin, feux de joie, décharges d'artillerie, hautbois et tambours, décoration d'un théâtre	306 ^l 15 ^s	(CC 285)
1684	Naissance du duc d'Anjou et prise du Luxembourg, feux de joie.	20 ^l 3 ^s	(CC 287)
1686	Naissance du duc de Berry, feux de joie.	91 ^l 9 ^s	(CC 289)
1697	Paix de Riswick entre la France et l'empire d'Allemagne, feux de joie, feux d'artifice, tambours, torches.	43 ^l	(CC 299)
1703	Prise de Brissac, feu de joie devant l'Hôtel de Ville.	X	(CC 307)
1709	Naissance du duc d'Anjou, <i>Te Deum</i>	X	(CC 313)
1712	Prise de Douai et du Quesnoy, —	X	(CC 316)
1729	Naissance du Dauphin, père de Louis XVI. On sonne les cloches de la ville pendant quatre nuits, de 6 heures du soir à 4 heures du matin, en signe de réjouissance; on achète à Dijon 50 torches pour une promenade aux flambeaux; on fait venir de loin des tambours et des musiciens; le potier de terre du faubourg Saint-Martin fournit 1300 lampions; on fait des décharges de coulevrines; on termine la fête par un grand feu d'artifice à quatre piliers. On place deux muids de vin aux quatre piliers. Dépense considérable	2741 ^l	(CC 334)
1734	On peut relever sur les comptes di-		
à	verses dépenses de même nature:		
1775	en 1734, pour la prise de Parme et de Philisbourg; en 1743, pour la réduction du comté de Nice, la prise d'Ypres, de Furnes; en 1745, pour la prise de Fribourg, de Tournay, etc.; en 1746, pour la prise de Bruxelles, Anvers, la bataille de Rocroy, etc.		(CC 340 à 355)
1775	On dépense pour aumônes, feux de joie et réjouissances publiques à l'occasion du sacre et du couronnement du roi (Louis XVI)	298 ^l	(CC 384)

Célébrités militaires Avallonnaises

L'Avallonnais étant pays frontière avant Louis XI, et exposé, comme tel, aux invasions et à la guerre, avait vu l'esprit belliqueux et patriotique de ses habitants se développer au plus haut point.

Cet esprit avait survécu à sa réunion à la France et nous avons pu, dans les pages précédentes, en constater les manifestations.

Il est peu de pays, en effet, qui puisse se glorifier de trois maréchaux de France et de sept généraux de l'Empire ; sans compter les nombreux officiers qui s'étaient illustrés dans les dix années qui précédèrent la Révolution (1), sans compter non plus François de la Magdeleine, *marquis de Ragny*, maréchal de camp, qui commandait l'Auxois sous Henri IV et qui mérite une mention spéciale.

(1) Il y avait alors, dans l'Avallonnais, un nombre étonnant d'officiers de l'armée. Nous pourrions en citer plus de cinquante qui ont servi la France de 1780 à 1790.

Le marquis de Chastellux, lieutenant général, mort en 1784.

Puis deux autres Chastellux, dont l'un était maréchal de camp, et son cousin, le comte de Chastellux, colonel du régiment de Beaujolais et brigadier des armées.

Le baron d'Anstrudes.

de Préchâteau.

Bardel.

Baudenet d'Annoux.

Baudenet Guillaume et son fils.

Berthier de Grandry et son frère

de Bien.

de Bois de Bonval.

de Brisse.

Borot.

Champion de Montigny.

Champion de Saint-André.

Colas de Ponty.

de Conygham de Moutomble.

Destutt d'Assay.

1° LES TROIS MARÉCHAUX

Le maréchal de Chastellux (Claude de Beauvoir), 1385-1453, descendait d'une famille très ancienne. Elevé au milieu des luttes féodales qui affligeaient le pays, il passa sa jeunesse à guerroyer. A 24 ans, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, en faisait son chambellan. Il combattit pour son duc et pour son roi dans la Normandie envahie par les Anglais ; prit parti, avec son suzerain, contre le comte d'Armagnac,

Destutt de Blannay et son frère.
Davout, major, et son fils.
Despençe de Pomblain.
Estiennot de Vassy.
Gaillard de Givry.
Guesse de Valcour et son frère.
Guillaume de Sermizelles (les deux frères).
Guyot de Montou.
Huguet d'Étaules.
Laureau de Labarre.
de La Loge.
Letors de Larrey.
Letors de Valenceau.
Minard des Pannats, brigadier des armées
Minard des Alleux, id. id.
Monfoy et frère.
Morot de Grésigny et son fils.
Morot de Lautreville.
Morot de Railly.
Morot François.
Mullet de Villenot.
Pichenot.
Préjean.
Poussard.
Prévost Simon.
Tenaille de Vaulabelle.
de Teureau de Rochefort.
Rousseau de Vermot.
Turgot.
de Denesvre et ses neveux.
de Denesvre de Domecy.
de Denesvre de l'Isle.
Champion d'Annéot, etc., etc.

(*Bulletin d'Avallon*, Raudot, 1860.)

qui était maître de Paris. Ils y pénétrèrent ensemble par trahison. A cette occasion, Claude de Beauvoir fut créé maréchal de France par Charles VI (1418).

Survint l'assassinat de Jean-sans-Peur (1419), qui fut provoqué ou encouragé, dit-on, par le dauphin (depuis Charles VII). Immédiatement, les Bourguignons prennent parti pour les Anglais qui, après s'être emparés de Paris, se disposent à combattre les troupes royales. Celles-ci sont vaincues à Verneuil et à Cravant avec le concours du maréchal de Chastellux. Cravant est restitué au Chapitre d'Auxerre qui accorde un canonicat au chef de la maison de Chastellux en souvenir de cet événement.

En 1426, il réduit Mailly-le-Château, dont il fait raser les fortifications.

En 1427, il combat dans le Nivernais les compagnies françaises ; succède dans l'Auxois, en 1432, au commandement du maréchal de Toulangeon.

En 1433, il participe au siège d'Avallon, dont il est nommé capitaine gouverneur ; est chargé de réparer les fortifications pour lesquelles le duc lui alloue des subsides.

En 1435, il lutte contre les Ecorcheurs et compose avec eux pour ses domaines.

En 1445, il est commis temporairement au gouvernement du Nivernais.

On le retrouve à Chalon en 1448, à l'Assemblée des députés de la Noblesse.

Il meurt en 1453 et est enterré dans l'église cathédrale d'Auxerre dont il était chanoine. On lui attribue la devise « *Montréal à sire de Chastellux* » (1).

(1) Voir Ernest Petit, *Avallon et l'Avallonnais*,

Le maréchal Vauban (Sébastien Leprêtre), 1633-1707, né à Saint-Léger-de-Fourcheret (aujourd'hui Saint-Léger-Vauban), est certainement la plus noble figure dont puisse se prévaloir les Avallonnais. Il grandit au milieu des enfants de son village, ne recevant qu'une instruction fort incomplète. Il apprit cependant, à Semur, les premiers éléments de géométrie.

A 17 ans (1750), il entra en Espagne au régiment de Condé où il fut entraîné à combattre pour la Fronde contre les troupes française, mais il revint bientôt sous le drapeau de son pays.

Cet homme de génie, à force de travail et de volonté, devint, sans maître, un des hommes les plus éclairés de son temps ; il était consulté sur tous les travaux publics importants de l'époque. Sa carrière, comme ingénieur militaire, fut des plus laborieuses. On s'en rendra compte par le résumé de ses travaux :

Il édifia 33 places fortes ;

Il restaura 300 forteresses anciennes ;

Il conduisit 53 sièges ;

Il participa à 750 actions de vigueur.

Mais ses aptitudes remarquables ne se concentrèrent pas exclusivement sur les affaires militaires. Il devait étonner le monde par ses conceptions généreuses et ses vues larges et profondes. Il dédaignait les grades et les honneurs et mettait avant tout l'accomplissement du devoir.

Quel autre homme eût voulu, comme lui, détourner le roi de le nommer maréchal de France, sous prétexte qu'il ne pourrait plus, en vertu de sa dignité, diriger de sièges et combattre sous un général ; quel autre eût offert de rendre son bâton

de maréchal, pour prendre un commandement au siège de Turin ?

Lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes (1685), Vauban ne craignit pas de donner son avis respectueux au roi pour éviter une mesure qu'il jugeait fatale à son pays.

Grand sociologue autant que grand ingénieur, il exposa dans sa *Dixme royale* ses vues sur les mesures qui pouvaient contribuer au bonheur du peuple, tout en fortifiant l'autorité royale ; sa vie errante, à travers l'Europe, avait développé chez lui l'expérience des hommes et des choses. Il aurait voulu supprimer les impôts les plus vexatoires et les remplacer par un impôt qu'il appelait la *dixme royale*, lequel eut frappé tous les fruits de la terre et tout ce qui peut procurer un revenu aux hommes. Il terminait son livre par cette phrase touchante : « *Je n'ay plus qu'à prier Dieu de tout mon cœur que le tout soit pris en aussi bonne part que je le donne ingénument et sans autre passion ni intérêt que celui du service du Roy, le bien et le repos de ses peuples.* »

Et cependant, ce livre fut cause de sa disgrâce ; il menaçait trop d'intérêts particuliers pour ne pas susciter des ennemis à ses projets ; on ne pardonna pas à cet homme de s'occuper d'administration et de politique.

Il fut traité d'illuminé. Le roi, circonvenu, reçut très mal Vauban lorsqu'il lui présenta son ouvrage.

Le malheureux maréchal ne put survivre aux bonnes grâces de son souverain et mourut peu de mois après, consumé de douleur.

La postérité, ainsi que le dit excellemment

M. Raudot (1), a vengé Vauban, ce *sublime insensé pour l'amour du peuple*, et lui a fait une place à part au milieu de cette multitude d'hommes illustres que la France a produits pendant le grand siècle.

Au milieu de ses gigantesques travaux, Vauban n'oubliait pas le pays natal; il venait de temps en temps au château de Bazoches. Il avait projeté de rendre le Cousin navigable jusqu'aux faubourgs d'Avallon et l'on pourrait citer une foule de mémoires écrits par lui dans un but d'intérêt purement local. Les Avallonnais lui en furent reconnaissants. En 1704, une députation composée du maire et d'un échevin se rendait à Bazoches afin de rendre au maréchal les hommages des habitants d'Avallon (2). On chassa deux fois à son intention et on lui offrit plusieurs fois du gibier (3).

Une statue lui a été élevée en 1873 sur la principale place de la ville.

Le maréchal Davout (Louis-Nicolas), 1770-1823. Né dans le village d'Annoux, arrondissement d'Avallon, il descendait d'une famille militaire de vieux gentilhommes sans fortune. Après sa sortie de l'école militaire de Brienne, où il fit ses études en même temps que Napoléon, il était nommé à 19 ans sous-lieutenant dans le régiment de Champagne-cavalerie (1789). Il se fit connaître, au grand chagrin de sa famille, par l'exaltation de ses opinions révolutionnaires.

(1) Raudot, *Annuaire de l'Yonne*, 1861.

(2) Arch. d'Avallon, BB 4.

(3) Arch. d'Avallon, CC 308 à 309.

L'Assemblée Nationale convoqua en 1791 des bataillons de volontaires. Le département de l'Yonne en fournit trois et Davout fut nommé lieutenant au 3^e bataillon qui s'achemina vers la Belgique. Il écrivait alors aux administrateurs du département de l'Yonne dans le style emphatique particulier à cette époque : « *Livrez sans pitié à la vengeance nationale tous ces lâches Français qui demandent un roi pour nous mettre de nouveau dans les fers.* »

En 1794, il tenta de s'emparer de Dumouriez qui voulait soulever les troupes contre la Convention, ce qui lui valut un décret honorable de la Convention et une lettre de félicitation des administrateurs du district. Dumouriez lui échappa.

Nous ne suivrons pas le maréchal dans sa carrière militaire où il déploya des talents militaires de premier ordre. Les faits d'armes où il s'illustra appartiennent à l'histoire nationale et ils seraient trop longs à énumérer.

Il ne fut pas seulement un tacticien incomparable, il était encore administrateur prévoyant, aimant à assurer le bien-être et la santé du soldat ; sa probité était exemplaire et il l'exigeait de ses subordonnés. Davout avait les défauts de ses qualités : il était dur pour lui-même, pour ses officiers, pour ses ennemis. Un de ses compatriotes, qui avait servi sous ses ordres comme capitaine, résumait son jugement en quelques mots : « *C'était un dur à cuire* » (1).

Il fut créé maréchal de France en 1804 et, après les batailles d'Auërstædt et d'Eckmühl (1806 et 1809), reçut en récompense le titre de duc d'Auërstædt et de

(1) Randot, *Annuaire*, 1861.

prince d'Eckmühl. A la Restauration, Davout se retira dans ses terres, en sortit pendant les Cent Jours, pour être ministre de la guerre et reçut, après Waterloo, le commandement général des armées ; mais il fut obligé de capituler en 1815.

Louis XVIII étant remonté sur le trône, prit une ordonnance par laquelle il exilait plusieurs généraux. Davout protesta et offrit généreusement de se substituer à des officiers qui n'avaient fait qu'exécuter ses ordres.

Il fut élevé à la pairie en 1819 et mourut en 1823 (1).

Sa statue fut érigée à Auxerre en 1867 au moyen d'une souscription nationale.

2° LES SEPT GÉNÉRAUX DE L'EMPIRE

Desfourneaux (Borne, comte), né à Vézelay en 1767, général de division à 28 ans, contraignit les Anglais à évacuer Saint-Domingue (1797) et devint gouverneur de la Guadeloupe. Il fit la campagne d'Egypte avec Napoléon, mit fin à la rébellion de Toussaint Louverture ; encourut la disgrâce de Napoléon, par son caractère indépendant ; fut créé comte par Louis XVIII et mourut en 1849.

Razout (comte de), né en 1773, se couvrit de gloire dans les campagnes d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne ; montra beaucoup de sang-froid dans la retraite de Russie, où il commandait en qualité de général de division. Napoléon l'éleva à la dignité de comte et le nomma grand officier de la Légion d'honneur. Il mourut en 1820 à Metz, où il commandait

(1) Raudot, *Annuaire*, 1861.

en qualité de lieutenant général des armées. Son grand-père était avocat à Avallon au commencement du xviii^e siècle (1). Son petit-fils, Félix de Razout, est à la tête d'une importante industrie, à Avallon.

Habert, né en 1773 à Avallon, où il fit ses études, partit comme volontaire en 1792 ; participa comme commandant à une expédition contre l'Angleterre, sous les ordres de Hoche ; fit la campagne d'Égypte, où il fut créé colonel ; prit part aux batailles d'Iéna, d'Eylau et d'Helsberg où il fut blessé ; fut créé général de brigade en 1808 ; prit part, pendant six ans, à la guerre d'Espagne ; fut créé général de division en 1811 ; fit la campagne de France et finit ses jours en 1823 à Montréal. Il était oncle de M. Andoche Febvre qui fut maire d'Avallon et conseiller général (2). Nous possédons au Musée de la Société une ravissante esquisse d'enfant, œuvre de Mme Herbelin, fille du général Habert.

Prévost de Vernois (1778-1859). Né à Avallon, en 1778, descendait, par sa mère, de la famille Bouësnel. Entra en 1796 à l'École polytechnique, de création récente, et se destina au génie. Il prit part aux campagnes d'Autriche et de Prusse, sous les ordres du maréchal Davout ; assista à la bataille d'Auërstaedt à la suite de laquelle il fut nommé chef de bataillon (1807) ; prit part à l'expédition de Russie, fut fait prisonnier pendant la retraite ; libéré en 1813, il se retira à Avallon ; fut ensuite nommé directeur des fortifications à Saint-Omer et gouverneur de Strasbourg au titre de commandant du génie ; fit ensuite

(1) Baudiau, 2^e vol., 321.

(2) *Bulletin de la Société d'Etudes*, 1869.

partie du comité des fortifications. Nommé général en 1831, lieutenant général en 1840, grand officier de la Légion d'honneur en 1846, il mourut en 1859, âgé de 81 ans (1).

Minard des Pannats, brave militaire, brigadier des armées, mort en 1794 à Avallon, à l'âge de 95 ans.

Candras (Saveltier, baron de), 1768-1812. Naquit à Epoisses, appartenait à l'Avallonnais par sa propriété de Santigny. Candras s'engagea en 1792 comme simple soldat ; par suite des circonstances exceptionnelles où se trouvait la France, il était déjà chef de bataillon en 1793. En 1797, il faisait la campagne du Rhin, comme colonel, sous les ordres de Moreau ; il fut nommé général, à la suite de cette campagne et coopéra aux victoires d'Austerlitz, d'Iéna et d'Eylau ; il fut créé en 1808 baron de l'Empire. Il habita Santigny de 1810 à 1812. Cette même année 1812, le général reçut l'ordre de se rendre à la Grande Armée où il se signala par son héroïsme. Il fut tué à la bataille de la Bérézina, en 1812 (2).

Boudin de Roville (ou de Nesvre), contemporain du général Habert, fit toutes les campagnes de l'Empire, commanda le département de l'Yonne, habita le château des Pannats, près Avallon.

Lorsqu'on pénètre pour la première fois dans la grande salle de l'Hôtel de Ville d'Avallon, on est frappé de l'aspect particulier de sa décoration : c'est

(1) Bibliothèque d'Avallon, *Biographie du général Prévost de Vernois*.

(2) *Bulletin de la Société d'Etudes*, année 1868.

un véritable musée de portraits historiques entourés de trophées du drapeau national. Il n'y manque que des panoplies d'armes et des emblèmes pour en faire le salon d'honneur d'un chef-lieu de gouvernement militaire.

Voici, à l'entrée, à notre droite, une immense toile représentant le général Habert, à cheval, chargeant les Espagnols à la tête de son régiment. Cette peinture est l'œuvre de Belloc, peintre de talent, parent du général.

Puis, sur les lambris de droite, les portraits du général Prévost de Vernois, en costume de général du génie ; du maréchal Davout ; du maréchal Vauban, entouré, dans sa tente, de plans de forteresse ; du général de Gouvenain, souvenir de famille que son fils a légué à la ville (1).

Combien d'autres y pourraient encore figurer avec honneur. Nous voudrions surtout y voir le portrait du maréchal de Chastellux ; on serait alors autorisé à appeler cette magnifique galerie : *la salle des Maréchaux*. Ce serait glorieux pour notre petite ville. Nous ne désespérons pas de voir notre vœu se réaliser.

La ville d'Avallon conserve, on le voit, avec un soin pieux le souvenir de ses plus valeureux enfants, non seulement pour entretenir la tradition d'un passé chevaleresque, mais pour enseigner aux jeunes générations ce que peut le sentiment du devoir uni au culte de la Patrie.

Mai 1904.

J. PRÉVOST.

(1) La salle est en réparation ; les tableaux seront replacés dans un ordre différent.